COLLÈGE des PRODUCTEURS

Procès-verbal de l'Assemblée sectorielle – Aquaculture -10-11-2025

I. Identification du document :

Type de document	**PV**
Titre du document	**PV de l'Assemblée sectorielle**
Responsable de la préparation du document	**Bertrand Hoc - Françoise Bélanger**
Date de publication	**24/03/2026**
Validé par	L'ensemble des participants de l'Assemblée
Annexe	**Présentations de l'Assemblée**

II. Ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

Thèmes : Optimisation et suivi des élevages, réponses aux défis environnementaux, suivi sanitaire et promotion de la filière

Exposés et présentations

1. Projet Acomi – Monitoring, traçabilité et optimisation des élevages piscicoles par M. Guillaume Ortegat et M. David Martin.
2. Réponses des Fédérations Halieutiques et Piscicoles face à l'impact du cormoran par M. Arnaud van den Hove (Maison wallonne de la pêche ASBL)
3. Campagne promotionnelle 2025 et 2026 de la filière aquacole par Mme Amandine Vandeputte (APAQ-W)

Points d'attention

1. Election des représentants de la filière aquacole auprès du Collège des Producteurs
2. Nouveau service de suivi sanitaire de la Filière aquacole wallonne par Pr. Alain Vanderplasssechen (ULiège)
3. Fonds piscicole par M. Benoît Thirionet
4. Programme européen FEAMPA par Mme Rachel Sundar Raj (PwScP)
5. Evolutions de la législation UE à l'égard de l'Aquaculture par le Dr Alain Schonbrodt
6. Réflexion collective sur les techniques set les méthodes d'élevage de la Filière
7. FEMPA SoCoPro sur le soutien aux formations en Aquaculture

Liste des participants

Producteurs

BAY	Thierry	Belgian Quality Fish
BOSSELOO	Pieter	Forestière de Roly
Clement	Jean-Marie	Piscicultures Clément
CLIP	Franck	Pisciculture de Battefer
CLIP	Louis	Pisciculture de Battefer
DELESCOLLE	Francis	Pisciculture Delescole
DEWULF	Dominique	Pisciculture du petit Moulin
GILLET	Angélique	Pisciculture de Pêchonfontaine
HABRAN	Dominique	Pisciculture du Fourneau marchand
HABRAN	Grégory	Pisciculture du Fourneau marchand
HUBERT	Nicolas	Pisciculture de Mirwart
JAVAUX	Pierre	Pisciculture de Rossart
LIEFFRIG	François	Pisciculture de la Galette
MARTIN	David	ACOMI
NEMERY	Laurent	Pisciculture du Petit Moulin
ORTEGAT	Guillaume	ACOMI
SCHONBRODT	Alain	Pisciculture de la Wamme
SCHONBRODT	Cécile	Pisciculture de la Wamme

Non producteurs

BELANGER	Françoise	Collèges des Producteurs
COLLARD	Arnaud	Vétérinaire aquacole - Uliège
D'ANS	Inès	Formation Aquaculteur IFAPME
D'HALLUIN	François	Particulier
DELAUNOIS	Philippe	SPW
DETRAIT	Olivier	SPW
DUCARME	Christian	Expert aquacole
DUPLICY	Matthieu	Porteur de projet en Aquaponie
FRANCOIS	Pierre	Particulier
GENNOTTE	Vincent	CERER Pisciculture
GROSJEAN	Emmanuel	Collège des Producteurs
HERBEN	Camille	GxABT - Ulg
HOC	Bertrand	Socopro
HOSTYN	Pierre	Sciensano
JANSSENS	Camille	Vétérinaire aquacole - Uliège
JAUNIAUX	Thierry	Uliège
JEAN	Dimitry	Formation Aquaculteur IFAPME
KEPPENNE	Mado	Uliège
LAMBRECHTS	Charles	Porteur de projet Piscicole
LOWET	Florent	Particulier
NGIRABACU MUKAMIRE	Florence	SPW

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

POIGNET	Manon	Uliège
PONS	Catherine	FEAP
RENKENS	Benoît	Libramont
ROUGEOT	Carole	Uliège
ROSOUX	Alain	Formation Aquaculteur IFAPME
SIMON	Nathan	Formation Aquaculteur IFAPME
SOULAS	Olivier	Consultant en aquaculture
SUNDAR RAJ	Rachel	SPW
TASTE	Marc	Particulier
THIRIONET	Benoît	SPW
THOMASSEN	Benoît	Consultant en Aquaculture
TILLIEUT	Michel	Particulier
VAN DEN HOVE	Arnaud	Maison wallonne de la Pêche
VANDER ELST	Xavier	Particulier
VANDERPLASSCHEN	Alain	Uliège
VANDEPUT	Amandine	ApaqW
WAFELLMAN	Claude	Particulier

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Exposés et présentations

1. Projet Acomi – Monitoring, traçabilité et optimisation des élevages piscicoles par M. Guillaume Ortegat et M. David Martin.

Nous avons conçu un pilote d'Aquaponie à Walhain, dans le Brabant wallon, qui fonctionne avec nos premiers poissons depuis décembre 2024. Le projet consiste à pratiquer l'aquaponie en recirculation complète. L'installation actuelle contient 80 kg de poissons pour 8 m³ d'eau, et l'objectif est d'atteindre 400 kg de poissons afin de pouvoir produire 15 000 pieds de salades grâce aux déchets des poissons. Il s'agit donc d'un pilote à petite échelle, mais la finalité est de développer à terme une ou plusieurs installations plus importantes.

Nous nous sommes rapidement rendu compte de la nécessité de développer un outil de suivi pour optimiser l'efficacité du système. N'ayant pas trouvé d'outil adapté à nos besoins, nous avons décidé de créer notre propre solution informatique, en nous appuyant sur nos compétences dans ce domaine.

Grâce à cet outil, nous pouvons tracer l'ensemble des paramètres du système et réaliser des prévisions. Il permet notamment de connaître en continu les niveaux d'eau, le fonctionnement du filtre, la température de l'eau, le taux de minéraux dissous, le pH, etc. Tous ces paramètres sont mesurés à l'aide de capteurs que nous avons conçus en grande partie nous-mêmes. Le traitement des données permet l'envoi d'alertes automatiques, essentielles pour intervenir rapidement, car quelques minutes peuvent faire la différence.

De plus, notre outil permet de suivre les quantités d'aliments distribués et de gérer nos stocks de poissons. Les données collectées nous ont permis de construire un modèle théorique de croissance des poissons avec moins de 3 % d'erreur jusqu'à présent. L'outil offre donc de multiples avantages : surveiller le système, tracer les lots de poissons pour des raisons sanitaires, optimiser la croissance et la qualité des poissons, maîtriser les coûts, réaliser des analyses commerciales, … et surtout améliorer le confort de travail.

Concrètement, l'accès à l'outil se fait via internet avec des identifiants, donnant accès aux mesures, plannings, suivis, mouvements de poissons, ... Les alertes peuvent être configurées selon différents seuils et niveaux de notification, et activées ou désactivées facilement. Un système d'alerte silencieux permet d'être informé même si le téléphone est en mode silencieux.

Notre objectif est de proposer un outil clé en main, simple d'utilisation, avec très peu d'installation à réaliser, hormis la pose physique des capteurs fournis. L'outil fonctionne sur smartphone, tablette ou ordinateur, et peut être adapté à toutes les tailles d'installations, avec un prix proportionnel au tonnage de poissons présents.

Il s'agit d'un outil en évolution permanente, qui s'adaptera aux besoins et à l'évolution de votre exploitation. N'hésitez pas à nous contacter ; nous serons ravis de répondre à vos questions et de vous accompagner au mieux.

Questions/réponses

- Qu'est-ce que l'outil que vous avez développé a de plus que ce qui existe déjà ?

Au départ, nous n'avons trouvé aucun outil qui intégrait l'aquaponie à l'ensemble du système. C'est ce qui nous a conduits à développer notre propre solution. Par ailleurs, nous n'avons pas trouvé de système aussi précis que le nôtre à un prix abordable.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

- Quels sont les paramètres que vous mesurez pour connaître la qualité de l'eau ?

Il nous manque encore la mesure de l'oxygène, mais nous y travaillons. Nous mesurons déjà le pH, la température, les niveaux et les flux d'eau, ainsi que la conductivité. Nous sommes très intéressés par vos retours et vos besoins, car nous sommes en mesure de tester toute une série d'autres capteurs.

- Concernant l'estimation des stocks, de la croissance et du nourrissage, cela peut-il s'adapter à différentes espèces, à différentes températures ou à des variations spécifiques ?

Le taux de nourrissage est calculé en fonction de la température, avec une mise à jour toutes les trois minutes, ce qui est très précis. Nous travaillons actuellement à adapter ce modèle aux très basses températures. En l'état, le modèle est déjà très fiable.

- Qu'en est-il des mesures des déchets azotés ?

Nous n'avons pas encore trouvé de système abordable permettant de mesurer ces paramètres en continu. Nous utilisons donc encore des tests colorimétriques.

- Comment faites-vous varier la température de l'eau lorsqu'elle est trop chaude ?

Les deux principaux leviers que nous utilisons sont une pompe à chaleur pour les pics de canicule et une eau de forage, qui a une température constante de 6 °C.

- Ne pensez-vous pas que, dans les systèmes ouverts qui sont la norme chez nos pisciculteurs et qui sont notamment tributaires des variations de pression atmosphérique et des coups d'eau, votre système soit peu fiable en raison de ses méthodes prédictives ?

Nous en sommes bien conscients. C'est précisément le type de sujet sur lequel nous sommes très demandeurs d'échanges afin d'adapter au mieux notre outil aux systèmes ouverts.

2. Réponses des Fédérations Halieutiques et Piscicoles face à l'impact du cormoran par M. Arnaud van den Hove (Maison wallonne de la pêche ASBL)

Cet exposé a pour but de présenter les actions menées par les fédérations de pêche wallonnes agréées et par la Maison Wallonne de la Pêche sur la thématique du cormoran, ainsi que les défis auxquels nous sommes confrontés pour l'avenir.

<u>Présentation du cadre légal</u>

La Directive Oiseaux fixe les règles générales applicables aux opérations d'effarouchement et de tir des cormorans. Étant un oiseau protégé, le cormoran relève d'un régime dérogatoire, puisqu'il ne s'agit pas d'une espèce chassable. Ces dispositions sont retranscrites dans la loi sur la conservation de la nature, puis dans un arrêté régional qui reprend, dans une large mesure, les principes de base de la Directive Oiseaux.

La Loi sur la Conservation de la Nature et la Directive « Oiseaux » prévoient que les dérogations ne peuvent être accordées qu'aux conditions suivantes :

- Qu'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes
- Que la dérogation ne mette pas en danger la population d'oiseaux concernée
- Qu'elle rencontre un des motifs légalement prévus :

a) dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques,
b) dans l'intérêt de la sécurité aérienne,

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

c) pour prévenir les dommages importants aux cultures, au bétail, aux forêts, aux pêcheries et aux eaux,
d) pour la protection de la flore et de la faune;
e) pour des fins de recherche et d'enseignement, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage se rapportant à ces actions;
f) pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées et de manière sélective, la capture, la détention ou toute autre exploitation judicieuse de certains oiseaux en petites quantités.

Au niveau du cheminement administratif, les demandes sont déposées auprès du Département de la Nature et des Forêts (DNF), plus précisément auprès du Département de la Nature et des Espaces verts.
Dans le cadre de demandes émanant des Fédérations de pêche, celles-ci doivent s'inscrire dans un objectif de protection d'espèces patrimoniales. Il ne s'agit donc pas de répondre à une prédation des cormorans considérée comme concurrentielle pour les pêcheurs, mais bien de protéger le patrimoine biologique présent dans les cours d'eau.
Enfin, la demande doit être introduite par la fédération de pêche du sous-bassin concerné. S'agissant de tirs sur des eaux publiques, une société de pêche agissant à titre individuel ou un particulier disposant d'un parcours de pêche ne peut, en théorie, pas obtenir de dérogation pour tirer le cormoran.
À la suite de l'introduction d'une demande, l'administration dispose d'un délai de 90 jours pour y répondre. À défaut de réponse dans ce délai, la décision est réputée défavorable. Entre-temps, une consultation des cantonnements du DNF est organisée : chaque cantonnement remet un avis pour sa zone. Il peut également y avoir une consultation du Pôle ruralité.

Concernant les dérogations de tir accordées en 2023, on constate que, hormis une dérogation octroyée pour Brussels airport, toutes les autres dérogations, soit 21, ont été accordées en Wallonie. Un quota total de 778 oiseaux a été attribué, pour un rapportage de 348 oiseaux effectivement prélevés, soit 45 % du quota. Cela met en évidence l'une des problématiques rencontrées : la difficulté d'atteindre les quotas de tir en raison de diverses difficultés rencontrées sur le terrain.

Au niveau de l'état des lieux des dérogations accordées, hormis la Sambre, dont les demandes de dérogation de tir ont été refusées, toutes les autres demandes introduites par les fédérations de pêche ont été acceptées. Nous sommes toutefois toujours dans l'attente de la dérogation concernant la Moselle.
Pour se faire une idée, les secteurs ayant obtenu une dérogation représentent 142 secteurs de tir. La demande portait sur un quota total de 600 cormorans, dont 400 ont été effectivement octroyés. Sur la base des résultats des années antérieures, cela laisse envisager un prélèvement d'environ 300 individus.
Le tir létal constitue donc un outil de gestion parmi d'autres. Il est généralement pratiqué sur des groupes d'oiseaux afin de produire également un effet d'effarouchement. Les interventions ciblent des zones sensibles à protéger, telles que des zones de confluence, des secteurs situés en aval d'un obstacle, des frayères, etc., en veillant à éloigner les cormorans de ces secteurs prioritaires.

Groupe de travail « Oiseaux piscivores »

Face au constat que la gestion du cormoran par les tirs n'était pas suffisamment efficace, un groupe de travail a été mis en place par la Maison wallonne de la pêche. Ce groupe de travail réunit des représentants des 15 Fédérations halieutiques et piscicoles, ainsi que la Filière aquacole.

1. Définition des priorités d'actions et coordination des fédérations concernant la problématique « Oiseaux piscivores »

- Gestion centralisée des dossiers de demande

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

- Extension des opérations d'effarouchement à un plus grand nombre de sous-bassins
- Etude de moyens de prévention
- Communication vis-à-vis des politiques, pêcheurs et grand public

2. Renforcement de la sécurité juridique des dérogations

- Eléments de vulnérabilité des secteurs, estimation des biomasses impactées, motivation des demandes, éléments de prévention mis en œuvre, etc.

3. Participation aux travaux de l'EIFAAC

- Projet de plan de gestion européen du cormoran

Projet FEAMPA

Projet porté par la Maison Wallonne de la Pêche ASBL en collaboration avec la filière aquacole wallonne
Objectif général : Structurer et mettre en œuvre différentes actions visant à réduire l'impact du grand cormoran sur les populations piscicoles sauvages et les exploitations aquacoles en Wallonie

- Quantification de l'impact du cormoran en Wallonie (enquête pisciculteurs, analyse des données de pêches électriques)
- Mise en place de d'un monitoring des populations de cormorans
- Proposition de plan de gestion à l'échelle des sous-bassins Wallons (conforme au plan proposé par l'EIFAAC)
- Identification et mise en œuvre de moyens visant à améliorer l'effarouchement, le tir et le rapportage des observations
- Identification et mise en œuvre de moyens visant la prévention des dégâts de cormorans
- Mise en œuvre d'actions complémentaires à identifier avec les partenaires

Questions/réponses

- Les nombres de cormorans tués rapportés par les Fédérations de pêche sont-ils exacts ou sous-estimés ?

Les données sont récoltées auprès des chasseurs à l'aide d'un formulaire préétabli. L'objectif est d'obtenir des données aussi précises que possible afin de pouvoir définir les quotas pour les années suivantes.

- Ne serait-il pas intéressant que les Fédérations de pêche et les pisciculteurs se coordonnent afin d'avoir des périodes de tir similaires pour optimiser les résultats ?

Il s'agit effectivement de collaborations qui pourraient être mises en place. Il faut également noter que certains jeunes chasseurs n'ont pas accès à certains territoires de chasse, notamment le long des cours d'eau. À l'inverse, certaines fédérations recherchent des tireurs sans parvenir à en trouver. Il existe donc un travail de mise en relation à développer.

- Quelle est la législation applicable pour les dérogations sur les secteurs privés ?

Il convient de tenir compte de l'organigramme décisionnel du Département de la Nature et des Forêts pour l'attribution des dérogations. Celui-ci constitue la base du fonctionnement du service. Il peut toutefois exister certaines exceptions dans l'octroi des dérogations.

- Ne peut-on pas agir directement sur les aires de nidification ?

Un plan de gestion européen du cormoran est actuellement en discussion, sous l'égide de la FAO. Ce plan prévoit notamment un suivi des populations et une évaluation chiffrée des impacts. L'idée avancée serait

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

de prélever 150 000 cormorans par an à l'échelle européenne et d'envisager l'huilage potentiel de 50 % des œufs. Il s'agit d'objectifs particulièrement ambitieux, dont la validation reste toutefois à confirmer.

3. Campagne promotionnelle 2025 et 2026 de la filière aquacole par Mme Amandine Vandeputte (APAQ-W)

La plateforme viande de chez nous

Cette plateforme permet de donner plus de visibilité aux petits secteurs.

Elle poursuit plusieurs **objectifs** en touchant différents groupes cible adéquats via les bons canaux de communication par les actions suivantes :

- Des actions vers les écoles pour sensibiliser les jeunes générations aux **enjeux liés à l'élevage** et les **reconnecter avec la terre/le terroir** ;
- Des actions vers les bouchers, ambassadeurs indispensables pour mettre en avant **le travail de nos éleveurs** et la **qualité de nos produits locaux** grâce à leur savoir-faire ;
- Des actions vers les consommateurs pour les sensibiliser à la **consommation locale** et aux valeurs portées par nos producteurs en termes de **durabilité, de bien-être animal et de nutrition** ;
- La création d'outils pédagogiques afin de **sensibiliser les enfants en leur transmettant des informations objectives ;**
- Des actions avec les acteurs en GMS pour informer les consommateurs sur **les produits locaux et de saison ;**
- Un accompagnement et **un soutien aux acteurs** de la filière dans leurs activités propres, notamment via les subventions ;
- Des actions vers l'HoReCa en **initiant des relations privilégiées** entre le Chef et l'éleveur / producteur

Actions viande de chez nous

- **Rencontres sur le terrain entre écoles et producteurs** : les élèves partent le temps d'une journée découvrir le métier d'éleveur dans différentes spéculations.
- **Rencontres sur le terrain entre restaurateur et producteurs** : les Chefs intéressés par les produits locaux sont invités individuellement à rencontrer nos éleveurs/producteurs.
- **Barbecue annuel Viande de chez nous :** une action purement dite de RP, on travaille sur l'image de l'élevage. Les journalistes et les influenceurs sont invités, en famille, à un barbecue convivial composé uniquement de 'viandes' locales (mais aussi de légumes, féculents et boissons locales -> assiette équilibrée) en compagnie des éleveurs dans un cadre champêtre, dans une prairie ou dans une ferme.
- **Charte des bouchers** : charte non coercitive par laquelle le boucher s'engage à proposer à sa clientèle un certain pourcentage de viandes locales contre du matériel de visibilité indiquant le caractère local de ses produits.
- **Dégustations** et interview des producteurs pendant les foires et salons (Libramont, Battice)
- **Création en cours de vidéos « bien-être des animaux de la ferme »** avec valorisation en 2026 + **impression des outils péda** par spéculation mis à disposition des éleveurs, des enseignants.
- Action continue sur les **RS** via les pages de l'Apaq-W et de Je cuisine local.
- **Diffusion de vidéos astuce sur la cuisson des viandes**
  Les vidéos seront distribuées via les TV locales pendant deux semaines de la fin novembre à la mi-décembre.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Actions secteur piscicole

- Les autocollants de transport restent disponibles en cas de besoin.
- Les sacs isothermes continueront à être disponibles, leur format pouvant être adapté pour mieux répondre aux besoins.
- Organisation d'un tour de presse pour mettre en avant les produits et donner de la visibilité au secteur.

Actions transversales

- Développement de supports de vulgarisation, notamment illustrations et vidéos, autour des cinq piliers du bien-être animal.
- Communications sur les réseaux sociaux et sur la plateforme « Je cuisine local ».
- Campagne européenne de promotion des IGP, incluant l'escabèche.

Plan stratégique 2026

1. Enjeux des filière & Observatoire de la consommation
2. Image de l'Agriculture, de l'horticulture
3. Formation du Citoyen sur l'alimentation locale, durable et de saison
4. La promotion des filières et des produits
5. Le soutien commercial & les services aux usagers
6. Le soutien à l'innovation & la différenciation

Actions envisagées en 2026 :

Viande de chez nous

- Rencontres sur le terrain entre écoles et producteurs
- Rencontres sur le terrain entre restaurateur et producteurs
- Barbecue annuel Viande de chez nous
- Dégustations et interview des producteurs pendant les foires et salons (Libramont, Battice)
- Mise en place de l'outil péda

Poisson

- Développement d'outil de visibilité à placer dans le rayonnage des magasins ou sur les produits mêmes (wobbler/petit autocollant/bande de rive/…)
- Production d'un nouveau livret de recettes originales, faciles. Cela permettra également de faire une mise à jour avec les nouveaux pisciculteurs, d'ajouter une liste des producteurs, etc.
- Beach flag ou bâche « Poisson du terroir » à mettre devant les piscicultures lors d'événements
- Production de petits matériels à utiliser lors de dégustations (serviettes, piques, …)
- Production de tablier pour les dégustations

Questions/réponses

- Concernant les outils de visibilité à placer dans le rayonnage des magasins : qui est responsable de leur bon positionnement devant le produit en rayon ?
  Ce sont les producteurs eux-mêmes, qui ont déjà conclu leurs accords avec les magasins.

- Y a-t-il une veille médiatique, car parfois des sujets hors sujet ou à charge apparaissent dans les médias ?
  Une veille médiatique est effectivement mise en place, mais son efficacité dépend notamment des mots-clés utilisés. La truite est bien intégrée dans cette veille.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Points d'attention

1. **Election des représentants de la filière aquacole auprès du Collège des Producteurs**

Il est rappelé que les représentants de la filière aquacole wallonne auprès du Collège des Producteurs sont actuellement Alain Schonbrodt, Thierry Bay, Angélique Gillet et Olivier Mathonet qui sont tous les 4 chaleureusement remerciés pour leurs engagements et leurs disponibilités sans faille pour la filière aquacole.

Les rôles que jouent les représentants de la filière au Collège des Producteurs sont les suivants :

- Représenter les intérêts des pisciculteurs, quel que soit leur mode de production - auprès des autorités, des acteurs de la recherche et de la promotion ;
- Mettre au centre du débat des sujets particuliers ;
- Donner des avis sur différentes thématiques du secteur ;
- Initier la mise en œuvre de projets concrets pour la filière.

Il est indiqué que deux mandats de représentants sont arrivés à leur terme : ceux d'Alain Schonbrodt et de Thierry Bay. Un appel à candidature a été lancé par le Collège des Producteurs via différents canaux de communication.
À la suite de cet appel, deux candidatures ont été reçues, celles d'Alain Schonbrodt et de Thierry Bay, qui souhaitent tous deux prolonger leur mandat. Les mandats sont donc reconduits pour une durée de trois ans. Bertrand Hoc, au nom du Collège, remercie Alain Schonbrodt et Thierry Bay pour le travail accompli et leur investissement dans la filière durant leur précédent mandat. Il les félicite pour la reconduction de leur mandat et se réjouit de poursuivre la collaboration avec eux.

2. **Nouveau service de suivi sanitaire de la Filière aquacole wallonne par Pr. Alain Vanderplasssechen (ULiège)**

L'équipe du nouveau service de suivi sanitaire se compose de Mme Camille Janssens, de M. Arnaud Collard et Pr. Alain Vanderplasssechen.

Le suivi de la filière a réellement démarré il y a 4 mois.

<u>La nouvelle plateforme de recherche en Aquaculture de l'Uliège</u>

Ce centre, qui constituera l'un des plus grands centres de recherche en aquaculture d'eau douce d'Europe, a été développé à partir de l'ancienne ferme porcine expérimentale du Sart-Tilman, abandonnée depuis 10 ans. Il convient de noter qu'à Liège, il existe un grand nombre de compétences en aquaculture, et ce nouvel outil permettra de les mutualiser et d'y répondre de manière réactive. Le centre est composé de deux ailes : une aile non infectieuse et une aile infectieuse.
Cet outil permettra notamment, dans le cadre du suivi des maladies infectieuses pouvant contaminer les cheptels de la filière aquacole wallonne et dans le cadre d'enquêtes épidémiologiques, de déterminer si un poisson était contaminé à son arrivée ou a été infecté sur place. Grâce à notre système SPF, qui permet de maintenir les poissons en isolement total, il sera possible de conserver des poissons tout en vérifiant leur état sanitaire.
Le centre permettra également de travailler sur une large gamme de températures, de 16 à 32 °C, chaque entité disposant d'un contrôle indépendant.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Les objectifs du nouveau projet de service de suivi sanitaire dédié à la filière aquacole wallonne

- Créer un **service vétérinaire dédié** au suivi des activités aquacoles wallonnes.
- Mettre en place des **méthodes d'analyse** pour diagnostiquer les maladies des poissons d'élevage en Wallonie.
- Élaborer des **mesures préventives** adaptées aux maladies et aux réalités des aquaculteurs.
- Assurer une **veille des techniques et des méthodes d'aquaculture** pour les vulgariser aux pisciculteurs
- Fournir aux piscicultures les **produits thérapeutiques** nécessaires.
- **Préserver, pérenniser et développer l'Aquaculture en Wallonie**

Ce nouveau service de suivi sanitaire n'a pas vocation à se substituer au laboratoire de Sciensano, qui reste l'entité légale en Belgique pour la détection des maladies obligatoires. Toutefois, nous développons un service d'expertise vétérinaire capable de détecter toute maladie, qu'elle soit bactérienne, parasitaire ou virale.
Un seul individu ne peut couvrir l'ensemble de ces domaines. L'idée est donc que le point d'entrée soit notre laboratoire : le Pr. Benjamin Dewals s'occupera de la parasitologie, le Pr. Damien Thiry de la bactériologie, et nous prendrons en charge la virologie. Pour rappel, l'agent pathogène est un facteur nécessaire mais pas toujours suffisant ; l'environnement joue un rôle essentiel. Les aspects zootechniques seront donc assurés par d'autres collaborateurs.
La finalité est de créer un hub technologique capable d'apporter une expertise et des solutions pour toute problématique rencontrée, qu'il s'agisse de pollution ou de l'utilisation de traitements spécifiques.
Concernant les diagnostics, nous voulons développer des approches originales, notamment dans le contexte de la crise de la NHI. Premièrement, il est crucial de comprendre la situation épidémiologique, en tenant compte de l'identité génétique des virus. L'idée est de réaliser un séquençage complet des génomes viraux afin de déterminer s'il s'agit de la même source virale. Nous disposons de cette maîtrise génétique dans notre laboratoire et cela ouvre de nombreuses possibilités d'analyse.
Deuxièmement, la disponibilité du système SPF, précédemment expliqué, permet de maintenir les poissons en isolement complet dans des conditions de quarantaine réelles. Cela permet de déterminer si une maladie apparaît sur place ou a été importée.
Il est également très intéressant de pouvoir étudier le rôle du cormoran dans la propagation des virus, qui pourrait être l'un des premiers vecteurs. Ces données sont non seulement pertinentes d'un point de vue scientifique, mais également d'un point de vue juridique, pour faire évoluer la législation. Nous constatons en effet certaines incohérences dans la législation actuelle sur les problèmes virologiques, comme l'autorisation de commercialiser un poisson vivant contaminé. De plus, l'Europe n'impose plus de restrictions à la propagation de certains virus, ce qui souligne la nécessité de réagir. La mise en œuvre de ces actions n'est pas simple, mais nous restons motivés et déterminés.

Camille et Arnaud sont disponibles et il ne faut surtout pas hésiter à les contacter.

Questions/réponses

- Une suggestion : il semblerait que ce ne soient pas tant les plumes, les pattes ou autres parties des cormorans qui soient les principaux vecteurs du virus, mais plutôt la régurgitation ?
  Effectivement, et ce sont des aspects que nous pourrions étudier.

3. **Fonds piscicole par M. Benoît Thirionet**

Les pisciculteurs sont remerciés d'avoir participé activement aux marchés d'empoissonnements du Fonds piscicole. Les critères ont été quelque peu modifiés cette année, notamment avec une diminution du poids accordé au critère du prix afin d'orienter davantage la sélection vers la qualité. Une visite de contrôle préliminaire au sein des piscicultures a également été instaurée avant l'attribution des lots. Tout ceci s'est fait

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur•Tel : +32 (0)81 24 04 30•info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

en concertation au niveau du comité de gestion avec les représentants des fédérations de pêche et des aquaculteurs.
Pour ces marchés, nous disposions de 198 000 euros pour les empoissonnements de truites et également de 198 000 euros pour les empoissonnements de poissons d'étang. Se pose toujours la question des demandes des fédérations et de la possibilité d'y répondre, car il existe une grande diversité de poissons demandés pour les empoissonnements des cours d'eau au départ.
Huit salmoniculteurs ont soumissionné au marché, avec deux nouveaux par rapport à l'an passé, ce qui confirme l'intérêt des pisciculteurs. Nous essayons, dans la mesure du possible, que tous les lots soient soumissionnés dès le premier appel d'offres.
Par contre, nous avons reçu une notification de l'AFSCA nous informant que, malheureusement, une pisciculture avait été contaminée par une maladie virale à déclaration obligatoire, la NHI, ce qui nous empêche d'attribuer les lots soumissionnés par cette pisciculture. Cela a pour conséquence que 16 lots ne sont plus soumissionnés et nous allons donc relancer un nouveau marché pour ces lots. Nous collaborons actuellement avec le Collège des Producteurs afin d'évaluer la potentielle disponibilité pour ces lots de truite fario.
Au niveau du marché des poissons d'étang, pour lequel on dit souvent qu'il y a très peu de pisciculteurs, un nouveau cypriniculteur a soumissionné et nous nous en réjouissons. Seuls deux lots n'ont pas été soumissionnés : un gros lot de perches et un lot de goujons.
En termes de procédure, nous finalisons actuellement les visites et nous allons relancer dans les prochains jours deux appels d'offres. Il faut savoir qu'au niveau comptable, nous devons effectuer tous les engagements budgétaires d'ici fin novembre afin de pouvoir attribuer les lots.
Nous travaillons depuis plusieurs années afin de pouvoir réaliser les empoissonnements de truites pour l'ouverture de la pêche. Cela semble bien engagé pour les prochains empoissonnements. Nous allons donc essayer de mettre en œuvre le même calendrier pour l'année prochaine.

Questions/réponses

- Où en est-on dans les engagements budgétaires et à quoi cela correspond-il ?
L'engagement budgétaire consiste à déposer le dossier au niveau de la comptabilité afin d'obtenir un numéro de visa et un numéro d'engagement budgétaire. La procédure exige que tout soit introduit pour la fin novembre afin que cela puisse être imputé sur l'exercice 2025.
L'engagement budgétaire est une étape technique ; le financement, quant à lui, est assuré. Le Fonds piscicole est alimenté par les recettes issues de la pêche. Celles-ci proviennent à 90 % des permis de pêche, à 8 % des amendes liées aux infractions de pêche et, pour les 2 % restants, de compensations environnementales.
Cette année, en raison de l'augmentation du prix du permis, les recettes sont supérieures à ce qui était attendu.

- Les deux lots de poissons d'étang sont-ils relancés ?
Les deux lots de poissons d'étang ne seront pas relancés.

- Félicitations à la Région wallonne d'avoir fait passer le critère sanitaire juste après le prix et d'avoir également prévu que, indépendamment des règlements européens, le poisson de repeuplement doit être indemne de maladies durant toute la démarche. Concrètement, comment allez-vous appliquer cette exigence et d'autres critères sanitaires vont-ils intervenir ?
D'une part, au moment de la remise de l'offre, le soumissionnaire doit être exempt de maladies à déclaration obligatoire pour pouvoir déposer son offre. De plus, au moment du déversement, il doit également être exempt de ces maladies.
Nous procédons également à une évaluation sanitaire et qualitative : lors des visites de contrôle, les poissons sont observés et une cotation visuelle est réalisée sur une série de critères (présence de blessures, éléments suspects, etc.).

- Pour les soumissions, l'appel d'offres se limite-t-il à la Région wallonne ou est-il plus étendu ?
Les soumissions sont ouvertes au niveau belge.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

- L'origine géographique n'intervient-elle pas dans les critères de sélection pour les poissons d'étang ? Il faut savoir que des poissons tels que le gardon ou la carpe, s'ils proviennent de réseaux très différents, peuvent ne pas survivre au repeuplement.
Ce critère d'origine géographique est également pris en compte pour les poissons d'étang, mais pas au même niveau de cotation que pour les truites.

- Connaîtrons-nous les résultats du premier appel d'offres afin de pouvoir resoumissionner au nouvel appel d'offres pour les lots de truites non attribués ?
Oui, ces résultats seront communiqués. Par ailleurs, le Collège des Producteurs est actuellement en train d'essayer d'identifier la disponibilité potentielle en truites fario pour ce nouvel appel d'offre.

4. **Programme européen FEAMPA par Mme Rachel Sundar Raj (PwScP)**

Au niveau de notre équipe, Florence Ngirabacu Mukamire nous a rejoints en appui à la coordination du PwScP, ainsi que Noémie Collin pour la partie comptabilité et contrôles.

Concernant les appels à projets, nous ne pouvons pas encore vous communiquer de dates. Nous avons transmis une note au Gouvernement, via le Cabinet Dalcq, au mois de juillet, afin de préciser quelles mesures au sein des projets collectifs et individuels devraient être priorisées.
Il a fallu faire des choix et nous avons proposé différents scénarios. Pour les projets collectifs, il s'agissait soit de maintenir les trois mesures, soit de ne conserver que les mesures relatives à la biodiversité et à la promotion. Pour les aides individuelles, deux options ont également été proposées : maintenir les trois mesures ou ne conserver que la mesure d'aide à l'investissement en aquaculture et en transformation, ce qui impliquerait la suppression de la mesure relative au bio.

La décision finale sera prise au niveau du Cabinet et nous attendons donc leur réponse à la suite du conclave budgétaire.

Questions/réponses

- Qui a décidé de supprimer l'aquaculture des mesures d'intérêt collectif au bénéfice de la biodiversité et de la promotion, par exemple, et sur quelle base ?
Il ne s'agit pas d'une suppression « au bénéfice de » ces mesures, puisqu'il s'agit d'une même mesure (mesure 21). Les propositions ont été élaborées sur la base des budgets restants. C'est donc notre service qui a proposé différents scénarios, en concertation avec le Cabinet.

- Qu'est-ce qui ne serait donc plus éligible ? Qu'est-ce qui disparaîtrait pour le secteur selon les scénarios présentés, sachant que les projets d'intérêt collectif en aquaculture ne manquent pas ?
Dans certains scénarios, pour les futurs appels à projets, il n'y aurait plus d'appels pour les projets de recherche ni pour certains projets d'intérêt collectif plus larges en aquaculture.
Au niveau technique, nous avons essayé d'optimiser les possibilités en fonction des soldes budgétaires disponibles. La décision finale sera toutefois prise par le Cabinet.

- Neuf millions d'euros ont été alloués pour une plateforme de recherche en aquaculture et, dans le même temps, on supprimerait les budgets pour la recherche en aquaculture ?
Ce projet ne dépend pas du Fonds européen.

- La promotion en A2222, c'est la promotion de quoi ?
Il s'agit de la promotion du secteur, plus particulièrement de la promotion des produits issus de la pêche et de l'aquaculture, notamment via des actions que peut mener l'APAQ-W.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

5. **Evolutions de la législation UE à l'égard de l'Aquaculture par le Dr Alain Schonbrodt**

L'AAC ou CCA est donc le conseil consultatif de l'aquaculture européen.

- **Parasites – santé publique**
  - avis EFSA : le risque est négligeable pour les poissons d'élevage
  - addendum AAC : jamais détecté, notamment du fait de l'alimentation
  - poissons sauvages ? Potentiellement beaucoup plus à risque

- **Aliments médicamenteux**
  - cascade harmonisée ?
  Si vous ne disposez pas d'un produit existant sur le marché dans votre pays pour traiter une espèce. Vous pouvez vous servir d'un produit qui contient la même molécule mais à usage porcin, bovin, volaille, … Ou l'importé d'un pays faisant partie de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ou d'un autre pays européen qui en dispose mais pas pour un motif économique.
  - médicaments pour animaux terrestres = ?
  - avis EMA apprécié en janvier 2027 = liste pour l'aquaculture (137 molécules accessibles). Utilisé par balnéation en milieu clos ou à travers l'alimentation.
  - problème des petites quantités non résolu officiellement

  Le traitement individuel des poissons a bien été rejeté !

- **Biocides**
  - iodés = ?
  - harmonisation des enregistrements (Désogerm…)

- **Bien-être animal**
  - stop cruel imports
  - étiquetage qui serait réaliser en fonction du bien-être animal
  - nombre plus que tonnage ? Ce qui pourrait conduire à une importance accrue pour les alevins par exemple.
  - indicateurs fondés sur la science
  - EURCAW – Aqua : écloseries, repro, RAS, cages, crustacés…
  - commentaires étoiles de mer…

  Un tiers des membres de l'AAC proviennent des ONG de défense animalière.
  Les oiseaux piscivores sont au centre du débat.

- **Mouvements de poissons contaminés**
  - exposé d'Arnaud Collard
  - désinfection d'instruments ?
  - France : continuité écologique des cours d'eau et donc des virus !
  - Pologne : désarroi des VT, aucune obligation (reproducteurs…), propagation incontrôlée

  On espère faire revoir l'Animal Health Law (AHL)

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

- **Taxonomie verte**
  - incitants financiers pour les investissements et activités durables : changements climatiques, ressources aquatiques, économie circulaire, pollution, biodiversité
  - aquaculture = activité positive pour l'environnement

- **Statistiques**
  - soumettre le secteur de la pêche (règlement contrôle des pêches !) -> enregistrement numérique des captures
  - EFAS : risques d'inondations

- **DG MARE**
  - plein de documents (prédation, bonnes pratiques…)

« l'évaluation à mi-mandat ne démontre aucun progrès sur les gros dossiers comme l'accès aux sites aquacoles, la procédure d'octroi de permis,… il y a un gros effort à fournir sur les énergies renouvelables »

  - contacts difficiles avec les pêcheurs

- **Contaminants industriels**
  - conchyliculture >>> pisciculture
  - victimes plus que coupables
  - harmonisation
  - changements de climat !
    Sécheresse (concentrations) et crues (infiltrations)

- **Résilience à l'eau**
  - effet positif des aquacultures : effet – éponge et dépollution conchyliculture et pisciculture extensive
  - 10 règlements et directives vont devoir être harmonisées

- **Crédits « nature »**
  - 72 % des entreprises UE concernées par l'environement
  - un fouillis de mesures et d'aides à éplucher en collaboration avec la FEAP

- **Données satellitaires**
  - BD nombreuses… payantes
  - à trier
  - surtout mariculture
  - guichet unique pour ces dossiers

- **Études techniques en cours comparaison des aquacultures de grandes et petites tailles**
  Grandes : économies d'échelle
  Petites (< 10 employés, < 2 millions €, autoproduction)
  > biodiversité
  > économie local
  > culture locale
  > flexibilité (expérimentation)
  Effets sociétaux à valoriser

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

6. **Réflexion collective sur les techniques et les méthodes d'élevage de la Filière par M. Bertrand Hoc**

Sondage réalisé à l'initiative des Aquaculteurs de Wallonie ASBL en collaboration avec le Collège des Producteurs au près des pisciulteurs

- ✓ L'objectif était de recueillir les expériences des pisciculteurs pour comparer ce qui a réussi, échoué et les adaptations faites.
- ✓ 9 pisciculteurs répondants (7 salmoniculteurs et 2 cypriniculteurs)

- **Origine de l'eau utilisée dans nos systèmes de pisciculture**

- Alimentation par dérivation de cours d'eau
  Forces : Gravité donc pas de consommation d'énergie ; gestion facile.
  Faiblesses : Variabilité environnementale ; perturbation et pollution ; gestion du bassin versant (urbanisation, activé agricole, industrie, …)
- Alimentation par source :
  Forces : Température constante ; gravité.
  Faiblesses : Débit variable ; pollution.
- Alimentation par forage :
  Forces : Débit, qualité et température constants ; pas de pathogènes.
  Faiblesses : Oxygénation nécessaire (dégazage) ; Dépendance électrique et entretien.

- **Infrastructures pour la gestion de l'eau**

- Entrée de la pisciculture :
  Barrage de retenue d'eau (dérivation), déflecteur, dégrilleur automatique, vanne de régulation.
- Au sein de la pisciculture :
  Pompe, élévateur, aérateur, système de filtration, groupe électrogène.
- En aval de la pisciculture :
  Bassin de décantation.

- **Problèmes spécifiques liés à la gestion de l'eau**

- Disponibilité : Période d'étiage de plus en plus précoce et sécheresse accentuée.
- Inondation
- Barrage de castor : Echauffement de l'eau ; Évaporation et infiltration accrues ; Changement de la faune et de la flore aquatique avec prolifération d'espèces invasives ; Accumulation et décomposition des feuilles qui détériore la qualité de l'eau ; Impact accru des inondations par embâcles.
- Contamination par des maladies ou des polluants en amont.
  Problème de la diversité des compétences (régionale vs provinciale ; SPW vs AFSCA).

- **Stratégies pour gérer les inondations**

- Déversoir en plus du moine de vidange.
- Ajustement de la hauteur de vanne pour contrôler le niveau d'eau des bassins.
- Veille pour enlever les détritus flottants (très compliqué à gérer pour le pisciculteur).
- Suspension temporaire du nourrissage.
- Création de zone d'inondation temporaire en amont.

- **Mesures face à la sécheresse**

- Diminution de la densité en bassin et du cheptel installé.
- Bâche d'ombrage (attention lors d'un orage, de neige ou de gelée).

- Aérateur de surface avec risque d'échauffement par l'air ambiant (Emulseur ou Turbo-Jet).

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

- Recirculation partielle /Eau de forage.
- Suspension du nourrissage.
- Plantation d'arbres autour des étangs :
  Aulne glutineux et saule pleureur (près de l'eau, capte l'eau).
  Érable et bouleau (plus éloigné).
- Etang de réserve en amont
- Rétention maximale d'eau en hiver pour les grands étangs de cypriniculture.
- Pompage directement dans la rivière.

- **Améliorations pour optimiser la gestion de l'eau**
- Peu voire manque d'informations sur le « nouveau » matériel de remédiation.
- Modification des infrastructures d'élevage pour en améliorer l'hydraulique.
- Colmatage des fuites des étangs avec du Kaolin/bentonite (argile).
- Forage d'appoint pour disposer d'eau fraiche ponctuellement en été.
- Mise en place de systèmes de filtration.
- Solutions pour lutter contre le développement des cyanobactéries dans les grand étangs de cypriniculture extensive (lessivage, chaux vive, …).

- **Elevage : Satisfaction de l'origine des poissons**
- Manque de salmonidés locaux en grande quantité, entraînant des importations en raison des prix du marché.
- Difficulté d'acclimatation des salmonidés issus d'élevages industrialisés étrangers.
- Problème récurrent de contamination virale issue de salmonidés importés.
- Identification de fournisseurs, grossistes et transporteurs de qualité.
- Production locale de qualité irréprochable en cycle complet de production.
- Volonté de promouvoir le circuit court en Wallonie selon les disponibilités et les prix.
- Cypriniculture en production propre.

- **Manipulation et transport des poissons**
  Tri
- 2 à 3 jours de jeûne selon la température ;
- Utilisation de gants en tout temps ;
- Minimiser les manipulations par temps chaud et/ou orageux ;
- tri avec grilles en aluminium ou manuel ;
- Privilégier les épuisettes en filet nylon et les paniers en plastique.
  Transport
- Cuve de transport avec oxygène ou poche oxygénée (petits poissons sur longue distance);
- Cuve lisse et entièrement vidangeable ;
- 2 à 3 jours de jeûne selon la température ;
- - 100 kg de salmonidés par m³, dégressif pour les petits poissons ;
- 2 litres d'oxygène par minute pour 100 kg de poisson.

- **Critères de choix des aliments par ordre dégressif d'importance**
- Rapport qualité/prix
- Taux de conversion
- Flottabilité, Appétence et digestibilité
- Disponibilité de document technique
- Taux de protéine en fonction du stade de grossissement
- Fraicheur et date de péremption
- Qualité organoleptique du poisson
- Transparence sur l'origine des aliments
- Perspective de recherche et développement

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur•Tel : +32 (0)81 24 04 30•info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

- En vue d'une différenciation (ex : Qualité différenciée)

- **Changement d'aliment et résultats**
  L'ensemble des répondants a déjà changé d'aliment
  Causes :
- Ensemble de la gamme indisponible en Belgique
- Disponibilité variable
- DLUO trop courte
- Document technique indisponible
- Gamme très limitée avec peu de choix pour les cyprinidés
- Pas de choix dans les indices de flottabilité

  Résultats :
- Meilleure conversion et meilleure appétence
- Meilleure croissance et meilleure qualité
- Moins de gaspillage d'aliment
- Moins d'impact sur l'environnement (déjection et rejets azotés)
- Meilleure image de l'élevage

- **Prédation et espèces dommageables**
  Oiseaux : Cormoran, héron, aigrette, martin pêcheur, balbuzard pêcheur, cigogne noire, grèbe, bernache, canard colvert, mouette, corneille, épervier, huitrier, …
  Mammifères : Castor, raton laveur, rat musqué, ragondin, rat, …

- **Moyens de prévention, de protection et de lutte**
- Présence humaine
- Filet de protection
- Tir d'effarouchement
- Effaroucheur de type martin mobile
- Chien de garde
- Cage / abri immergé en cypriniculture
- Clôture électrique
- Piégeage
- Dérogation de tir

- **Réussites et échecs rencontrés dans la gestion des espèces prédatrices et dommageables**

Filet de protection :
- Complexifie le travail quotidien, entretien et coût
  Efficace pour cormoran, balbuzard, épervier/ parfois moins inefficace pour héron et aigrette
  Dégradé par raton laveur et oiseau
- Effaroucheur/leurre : Efficacité limitée par accoutumance
- Piégeage : Efficace pour raton laveur et ragondin
- Chien de grade : Dissuasion efficace
- Clôture électrique : Partiellement efficace pour ragondin, castor et héron, entretien régulier
- Tir létale : Efficace mais adaptation aux comportements des prédateurs

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Questions/réponses

- Le déflecteur est-il autorisé chez nous ?

Le déflecteur fait partie du permis d'environnement. De plus, c'est ce qui est recommandé en cas de pollution aux hydrocarbures.

- Les tests d'alimentation concernant l'amélioration du taux de conversion doivent être réalisés sur une certaine durée afin de pouvoir tirer des conclusions.
- L'alimentation du poisson doit être variée sur plusieurs mois afin d'obtenir une qualité différenciée.

- Ce questionnaire consistait-il en des choix multiples ?

Non, il s'agissait de questions ouvertes.

- Le SPW ne piège plus le rat musqué et le ragondin chez les particuliers, suite à une nouvelle directive. C'est d'autant plus problématique que le ragondin est très inquiétant et s'habitue très rapidement aux méthodes de piégeage.

- Le chien est très efficace contre les ratons laveurs.

- Existe-t-il des subsides pour mettre en place des moyens de protection contre les espèces dommageables ?

Les subsides du FEAMPA permettent d'installer des systèmes de protection.

7. **FEMPA SoCoPro sur le soutien aux formations en Aquaculture par M. Bertrand Hoc**

Projet de Soutien à la formation en Aquaculture
Porteur du projet : Collège des Producteurs
Durée du projet : mai 2024 à avril 2026

3 axes prioritaires :

- ✓ Développer la première formation professionnelle qualifiante en Aquaculture de Wallonie
- ✓ Assurer une formation continuée des Pisciculteurs
- ✓ Développer une formation grand public en Aquaponie

Mise en œuvre de la formation professionnelle d'Aquaculteur

Après plus d'un an de travail, nous sommes heureux de vous annoncer que la première formation professionnelle en Aquaculture en Wallonie a démarré à l'IFAPME !
Une Formation élaborée par des professionnels du secteur pour former de futurs professionnels !
Signal fort de l'engagement de la filière aquacole wallonne de transmettre ses savoir-faire et ses compétences à la nouvelle Génération !

- **Engagement des Etudiants**
  - ✓ Formation complète de 14 étudiants
  - ✓ Liste d'attente pour les inscriptions de 2026
  - ✓ Profil diversifié et d'intérêt pour la filière

- **Engagement des Formateurs :** Pisciculteurs, Consultant, Chargé de mission, Professeurs, Technicien, Chercheurs. Formation régionale dispensée au travers des savoir-faire et des compétences régionaux.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

- **Engagement des Pisciculteurs :**
- **Visites d'exploitations** : Pisciculture Pêchon Fontaine, Pisciculture Jean-Marie Clément, Pisciculture de la Strange, Pisciculture d'Annevoie, Pisciculture de Wallonie, Belgian Quality Fish, …
- **Stages de pratique professionnelle :** Piscicultures privées, Piscicultures d'état, piscicultures des Fédérations de pêche

Formation Continue des Pisciculteurs

- ✓ Module Théorique Séminaires sur la durabilité des piscicultures et la diversification
- ✓ Module pratique : Voyage d'étude en Allemagne du au 9 au 11 /02/2026

Objectifs : Renforcement de la professionnalisation et de cohésion de la filière

Formation de base en aquaponie

- ✓ Développer une formation théorique et pratique sur l'aquaponie ;
- ✓ Vulgariser et rendre accessible les connaissances de base régionales en aquaponie ;
- ✓ Favoriser le développement de l'aquaponie au travers de nouveaux acteurs et de nouveaux projets ;
- ✓ Partenariat établi entre le Collège des Producteurs, le CERER Pisciculture ASBL, La Ferme des 3 Moutons, Hortiforum ABSL et l'Université de Liège.

- ✓ Equilibre entre théorie et pratique.
- ✓ Une approche pluridisciplinaire.
- ✓ Un site internet dédié à la formation : https://formations-aquaponie.be

Une opportunité d'acquérir des connaissances et des compétences sur
un modèle de production innovant et circulaire !

Les 4 sessions de la formation du projet complètes ! (Juillet, aout et avril 2025 et avril 2026)

Objectif de former 80 étudiants
Retours très positifs des apprenants

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Annexe

Présentations

22ème Assemblée sectorielle Aquaculture

Lundi 10 novembre 2025

Assemblée sectorielle Aquaculture

- **Rassembler** les acteurs de la filière aquacole.
- **Exposer** des thématiques du secteurs et **transmettre** des informations sur notre filière.
- Promouvoir les **interactions** et les **synergies** des acteurs et leurs donner la **possibilité d'exprimer leurs avis**.
- **Consolider** notre réseau et **mettre en valeur** notre filière.

Ordre du jour de l'Assemblée sectorielle

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Exposés et présentations

1. **Projet Acomi - Monitoring, traçabilité et optimisation des élevages piscicoles par M. Guillaume Ortegat et M. David martin.**
2. **Réponses des Fédérations Halieutiques et Piscicoles face à l'impact du cormoran par M. Arnaud van den Hove (Maison wallonne de la pêche ASBL).**
3. **Campagne promotionnelle 2025 et 2026 de la filière aquacole par Mme. Amandine Vandeputte (Apaq-W).**

Points d'attention

1. Election des représentants de la filière aquacole auprès du Collège des Producteurs
2. Nouveau service de suivi sanitaire de la Filière aquacole wallonne par laPfr. Alain Vanderplasschen (Uliège).
3. Fonds piscicole par M. Benoît Thirionet.
4. Programme européen FEAMPA par Mme. Rachel Sundar Raj (PwScP).
5. Evolutions de la législation UE à l'égard de l'Aquaculture par la Dr. Alain Schonbrodt.
6. Réflexion collective sur les techniques et les méthodes d'élevages de la Filière.
7. FEAMPA SoCoPro sur le soutien aux formations en Aquaculture.

1. Suivi d'élevages

AQUAPONIE ACOMI

Projet Acomi - Monitoring, traçabilité et optimisation des élevages piscicoles

par M. Guillaume Ortegat et M. David martin

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

David Martin et Guillaume Ortegat
10-11-2025

Projet d'aquaponie commerciale

Rencontre
Février 2024

Création d'ACOMI
Aout 2024

Localisation
Walhain (BW)

Premiers poissons
Décembre 2024

David Martin
42 ans
Plein d'expérience

Guillaume Ortegat
27 ans
Plein d'énergie et de talent

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Projet ACOMI

Notre projet initial:

Outil de production aquaponique en recirculation complète.

	Aujourd'hui BW (Walhain)	Fin 2026	Projet commercial, toujours dans le BW
Truites Arc-en-ciel	80kg (1ère année)	400kg (1000kg/an)	15T (38T/an)
Laitues diverses	500 plants (1ère année)	2500 plants (15 000/an)	75 000 plants (450 000/an)

Besoin d'outils

- **Complexité**
- **Traçabilité**
- **Tranquillité d'esprit**
- **Optimisation**
- **Gestion opérationnelle et risques**

= LOGIGIEL DE GESTION INDISPENSABLE

Coup de bol incroyable : Guillaume code

=> création de notre propre outil

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Naissance de @comi

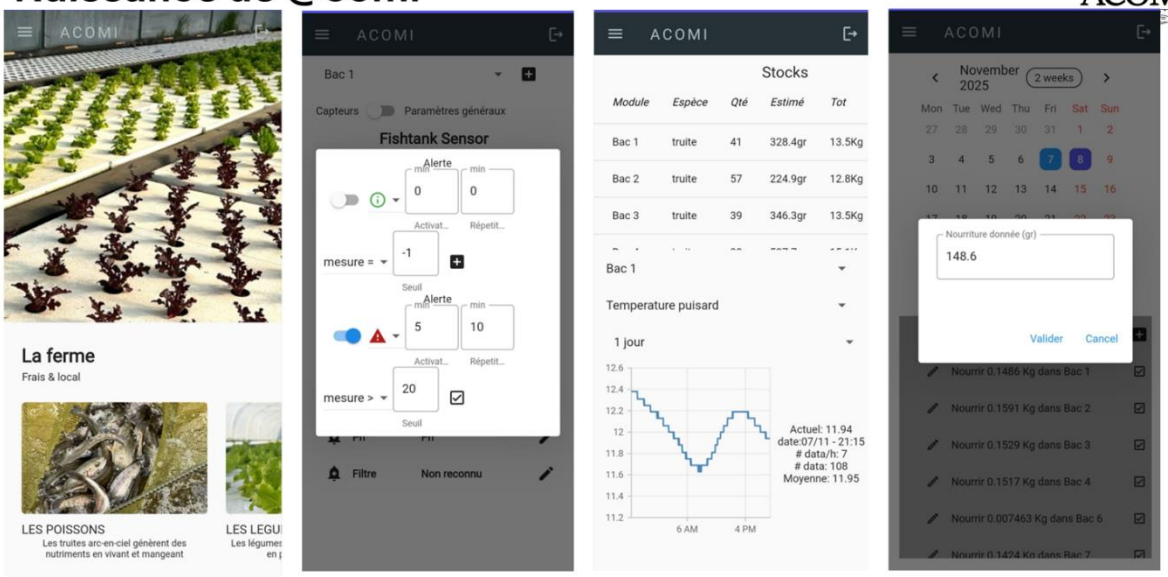

Pourquoi @comi?

On mesure plein de trucs utiles :
- Niveaux d'eau, flux d'eau
- Fonctionnement des appareils (pompes, filtres...)
- Température de l'eau, de l'air, TDS, pH, ...

On alerte quand il y a un problème
- Alertes programmables à volonté sur GSM

On note tout
- Quantité de nourriture donnée, quand et par qui
- Prélèvements et pertes de poisson

On Calcule
- Croissance poisson
- Quantité de nourriture idéale

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur•Tel : +32 (0)81 24 04 30•info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

@comi pour vous

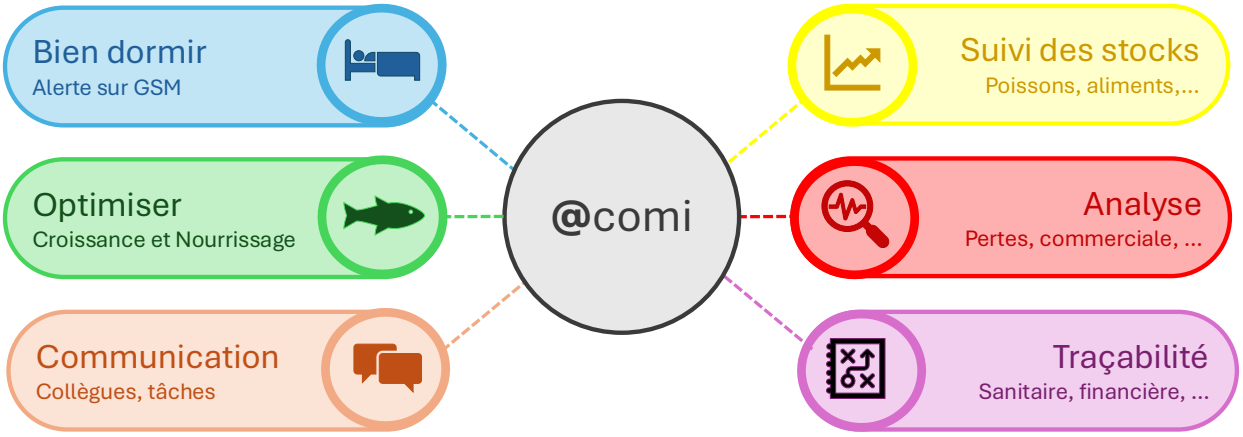

- Clés en main
- Sur PC, GSM, ...
- Tarif à la carte
- Evolutif
- Fonctions à venir

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur•Tel : +32 (0)81 24 04 30•info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Déjà à Annevoie chez Florent, bientôt chez vous?

Parlons-en!

Contact Us

L'équipe

David Martin
David.Martin@acomi.be
+32 483 41 22 26

Guillaume Ortegat
Guillaume.Ortegat@acomi.be
+32 493 75 54 29

Ils croient en nous ☺

2. Impact du cormoran

Réponses des Fédérations Halieutiques et Piscicoles face à l'impact du cormoran par M. Arnaud van den Hove (Maison wallonne de la pêche ASBL).

par M. Arnaud van den Hove

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Assemblée sectorielle – Aquaculture
10/11/2025

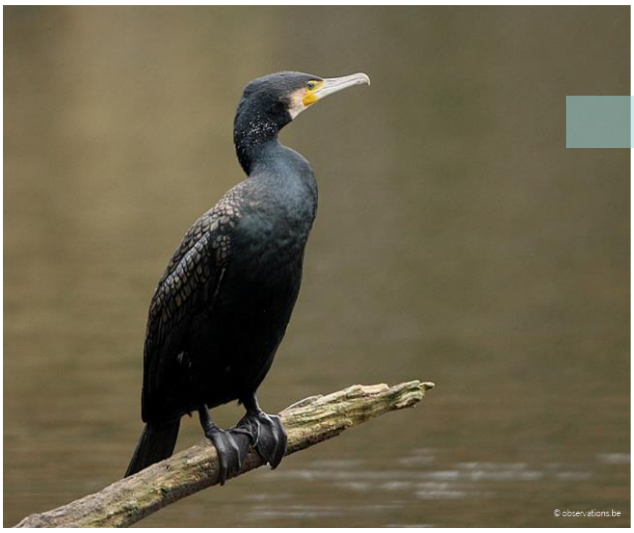

Plan de l'exposé

1. CONTEXTE :
    1. Cadre légal
    2. Etat des lieux des dérogations accordées
2. ACTION :
    1. Groupe de travail « Oiseaux piscivores »
    2. Projet FEAMPA

1. Contexte

1. Cadre légal

Union Européenne

Directive 2009/147/CE (Directive « Oiseaux »)

⇩

Belgique

Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature

⇩

Wallonie

Arrêté du Gouvernement Wallon du 27 novembre 2003 fixant des dérogations aux mesures de protection des oiseaux

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

1. Contexte

1. Cadre légal

La Loi sur la Conservation de la Nature et la Directive « Oiseaux » prévoient que les dérogations ne peuvent être accordées qu'aux conditions suivantes:

1. Qu'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes
2. Que la dérogation ne mette pas en danger la population d'oiseaux concernée
3. Qu'elle rencontre un des motifs légalement prévus :
   a) dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques,
   b) dans l'intérêt de la sécurité aérienne,
   c) pour prévenir les dommages importants aux cultures, au bétail, aux forêts, aux pêcheries et aux eaux,
   d) pour la protection de la flore et de la faune;
   e) pour des fins de recherche et d'enseignement, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage se rapportant à ces actions;
   f) pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées et de manière sélective, la capture, la détention ou toute autre exploitation judicieuse de certains oiseaux en petites quantités.

1. Contexte

1. Cadre légal

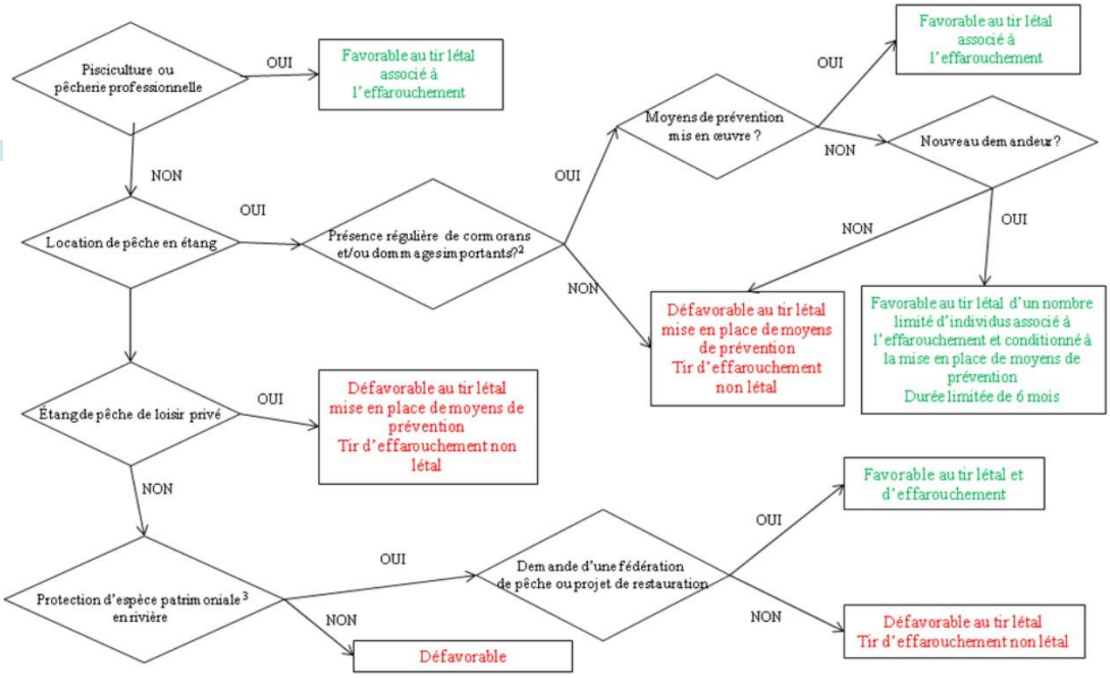

[1] Y compris les piscicultures non professionnelles comme celle des sociétés de pêche ou du DNF
[2] présence régulière de cormorans(3 individus) pouvant mettre en péril l'activité du club de pêche
[3] pour la protection de frayère à salmonidé (ombre, truite fario), frayère à brochet ou frayère à cyprins (vandoise, hotu), pour la protection d'espèce patrimoniale (ombre, truite, autre salmonidé, brochet, barbeau, chevaine, bouvière, hotu, vandoise) ou dans le cas d'obstacle à la circulation de poissons et pour autant que la demande soit introduite via la fédération de pêche du sous bassin hydrographique

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur•Tel : +32 (0)81 24 04 30•info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

1. Contexte

1. Cadre légal

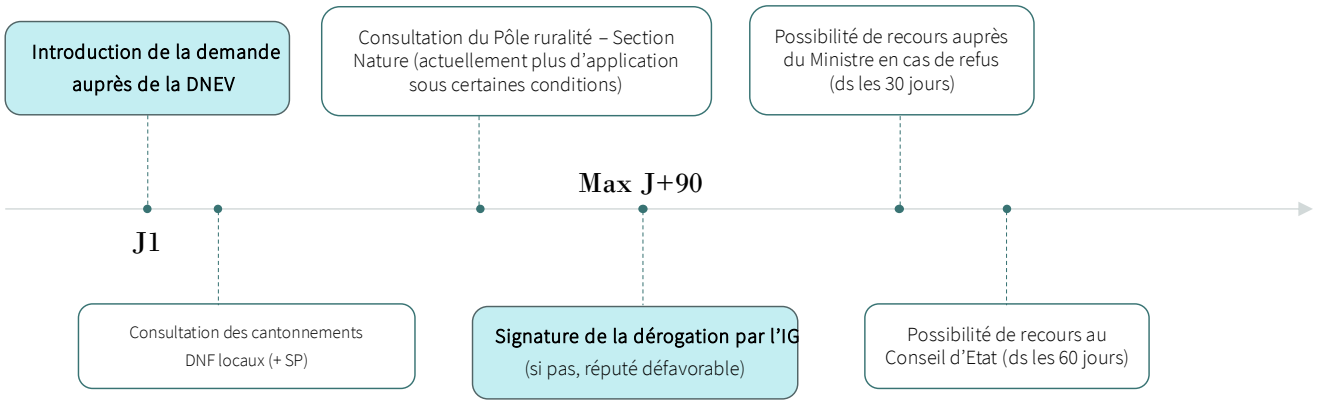

1.1. Contexte

2. Etat des lieux des dérogations accordées

Données issues du rapportage 2024 de la Belgique auprès de l'UE concernant les dérogations accordées

Référence	Espèce	Date de début	Date de fin	Administration	Région	Localisation	Sous-bassin	Nb autorisé	Nb impacté	Pourcentage du quota atteint
BE21-00212	Phalacrocorax carbo	2023-01-01	2023-12-31	Agentschap voor Natuur en Bos	BE24	Brussels airport			2	
2022-OP-21	Phalacrocorax carbo	2023-02-03	2023-04-15	DNF	BE341;BE344;BE345	Herbeumont, Florenville, Martué, Chiny, Etalle, Bouillon, Bertrix, Vresse sur Semois, Virton, Signeleux, Messancy	Semois-Chiers	175	119	68%
2023-OP-01	Phalacrocorax carbo	2023-02-22	2023-03-31	DNF	BE336	Malmedy	Amblève	50	1	2%
2023-OP-01	Phalacrocorax carbo	2023-08-01	2024-03-31	DNF	BE336	Malmedy	Amblève	50	19	38%
2023-OP-02	Phalacrocorax carbo	2023-02-03	2023-04-15	DNF	BE335	Baelen, Limbourg, Pepinster	Vesdre	30	0	0%
2023-OP-03	Phalacrocorax carbo	2023-02-27	2023-03-31	DNF	BE328	Péruwelz	Escaut-Lys	15	3	20%
2023-OP-03	Phalacrocorax carbo	2023-08-01	2024-02-26	DNF	BE328	Péruwelz	Escaut-Lys	15	2	13%
2023-OP-04	Phalacrocorax carbo	2023-10-16	2024-03-22	DNF	BE341	Messancy	Semois-Chiers	20	14	70%
2023-OP-07	Phalacrocorax carbo	2023-10-01	2024-04-01	DNF	BE32C	Strépy-Bracquegnies	Haine			
2023-OP-10	Phalacrocorax carbo	2023-10-01	2024-04-15	DNF	BE332	Huy, Flemalle	Meuse aval	20	20	100%
2023-OP-11	Phalacrocorax carbo	2023-10-01	2024-03-31	DNF	BE310	Tubize	Senne			
2023-OP-12	Phalacrocorax carbo	2023-10-01	2024-04-15	DNF	BE351;BE353	Spontin, Yvoir, Couvin, Dourbes, Vierves-sur-Viroin, Olhoy-sur-Viroin, Mazée	Meuse amont	15	7	47%
2023-OP-13	Phalacrocorax carbo	2023-10-01	2024-03-31	DNF	BE353	Couvin	Meuse amont	15	14	93%
2023-OP-14	Phalacrocorax carbo	2023-12-01	2024-04-15	DNF	BE331;BE332;BE342;BE343	Houffalize, Tenneville, La Roche-en-Ardenne, Rendeux, Hotton, Durbuy, Somme-Leuze, Hamoir, Comblain-au-Point, Sprimont, Esneux, Ferrières	Ourthe	48	28	58%
2023-OP-15	Phalacrocorax carbo	2023-10-16	2024-04-15	DNF	BE332;BE335;BE336	Malmedy, Aywaille, Comblain-au-Pont, Stoumont, Stavelot, Trois Ponts	Amblève	40	6	15%
2023-OP-16	Phalacrocorax carbo	2023-10-09	2024-04-15	DNF	BE335	Baelen, Limbourg, Pepinster	Vesdre	30	16	53%
2023-OP-17	Phalacrocorax carbo	2023-10-01	2024-03-31	DNF	BE328	Tournai	Escaut-Lys			
2023-OP-18	Phalacrocorax carbo	2023-10-16	2024-03-31	DNF	BE32D	Lobbes	Sambre	20	16	80%
2023-OP-19	Phalacrocorax carbo	2023-10-16	2024-03-31	DNF	BE335	Jalhay, Verviers	Vesdre			
2023-OP-20	Phalacrocorax carbo	2023-10-01	2024-03-31	DNF	BE344	Libin	Lesse	5	5	100%
2023-OP-21	Phalacrocorax carbo	2023-10-30	2024-04-01	DNF	BE345	Etalle	Semois-Chiers	15		
2023-OP-22	Phalacrocorax carbo	2023-11-08	2024-04-15	DNF	BE331;BE334	Wasseiges, Braives, Wanze, Huy	Meuse aval	20	20	100%
2023-OP-24	Phalacrocorax carbo	2023-10-23	2024-04-15	DNF	BE341;BE344;BE345	Herbeumont, Florenville, Chiny, Etalle, Bouillon, Bertrix, Vresse, Virton, Signeulx, Meix-devant-Virton, Messancy	Semois-Chiers	175	48	27%
2023-OP-25	Phalacrocorax carbo	2023-10-30	2024-04-01	DNF	BE345	Virton	Semois-Chiers	10		
2023-OP-25	Phalacrocorax carbo	2023-12-06	2024-04-15	DNF	BE335	Plombières	Meuse aval	10	8	80%
Somme								**778**	**348**	**45%**

- 22 dérogations accordées, dont 21 en Wallonie
- Quota total de 778 oiseaux
- Rapportage de 348 oiseaux tués (soit 45 % du quota)

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

1.1. Contexte

2. Etat des lieux des dérogations accordées

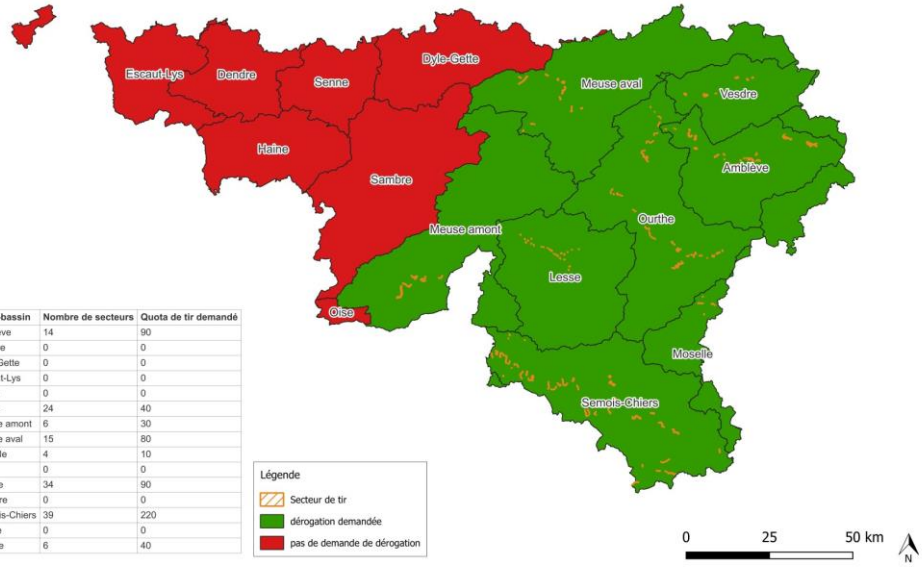

Sous-bassin	Nombre de secteurs	Quota de tir demandé
Amblève	14	90
Dendre	0	0
Dyle-Gette	0	0
Escaut-Lys	0	0
Haine	0	0
Lesse	24	40
Meuse amont	6	30
Meuse aval	15	80
Moselle	4	10
Oise	0	0
Ourthe	34	90
Sambre	0	0
Semois-Chiers	39	220
Senne	0	0
Vesdre	6	40

2. Action

2. Groupe de travail « Oiseaux piscivores »

Groupe de travail réunissant des représentants des 15 Fédérations Halieutiques et Piscicoles ainsi que la filière aquacole

1. **Définition des priorités d'actions et coordination des fédérations** concernant la problématique « Oiseaux piscivores »
   - → Gestion centralisée des dossiers de demande
   - → Extension des opérations d'effarouchement à un plus grand nombre de sous -bassins
   - → Etude de moyens de prévention
   - → Communication vis -à-vis des politiques, pêcheurs et grand public
2. **Renforcement de la sécurité juridique des dérogations**
   - → Eléments de vulnérabilité des secteurs, estimation des biomasses impactées, motivation des demandes, éléments de prévention mis en œuvre, etc.
3. **Participation aux travaux de l'EIFAAC**
   - → Projet de plan de gestion européen du cormoran

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

2. Action

2. Projet FEAMPA

Projet porté par la Maison Wallonne de la Pêche ASBL en collaboration avec la filière aquacole wallonne

Objectif général : **Structurer et mettre en œuvre différentes actions visant à réduire l'impact du grand cormoran sur les populations piscicoles sauvages et les exploitations aquacoles en Wallonie**

→ Quantification de l'impact du cormoran en Wallonie (enquête pisciculteurs, analyse des données de pêches électriques)

→ Mise en place de d'un monitoring des populations de cormorans

→ Proposition de plan de gestion à l'échelle des sous -bassins Wallons (conforme au plan proposé par l'EIFAAC)

→ Identification et mise en œuvre de moyens visant à améliorer l'effarouchement, le tir et le rapportage des observations

→ Identification et mise en œuvre de moyens visant la prévention des dégâts de cormorans

→ Mise en œuvre d'actions complémentaires à identifier avec les partenaires

1

MPW – A. vdH – 10/11/2025

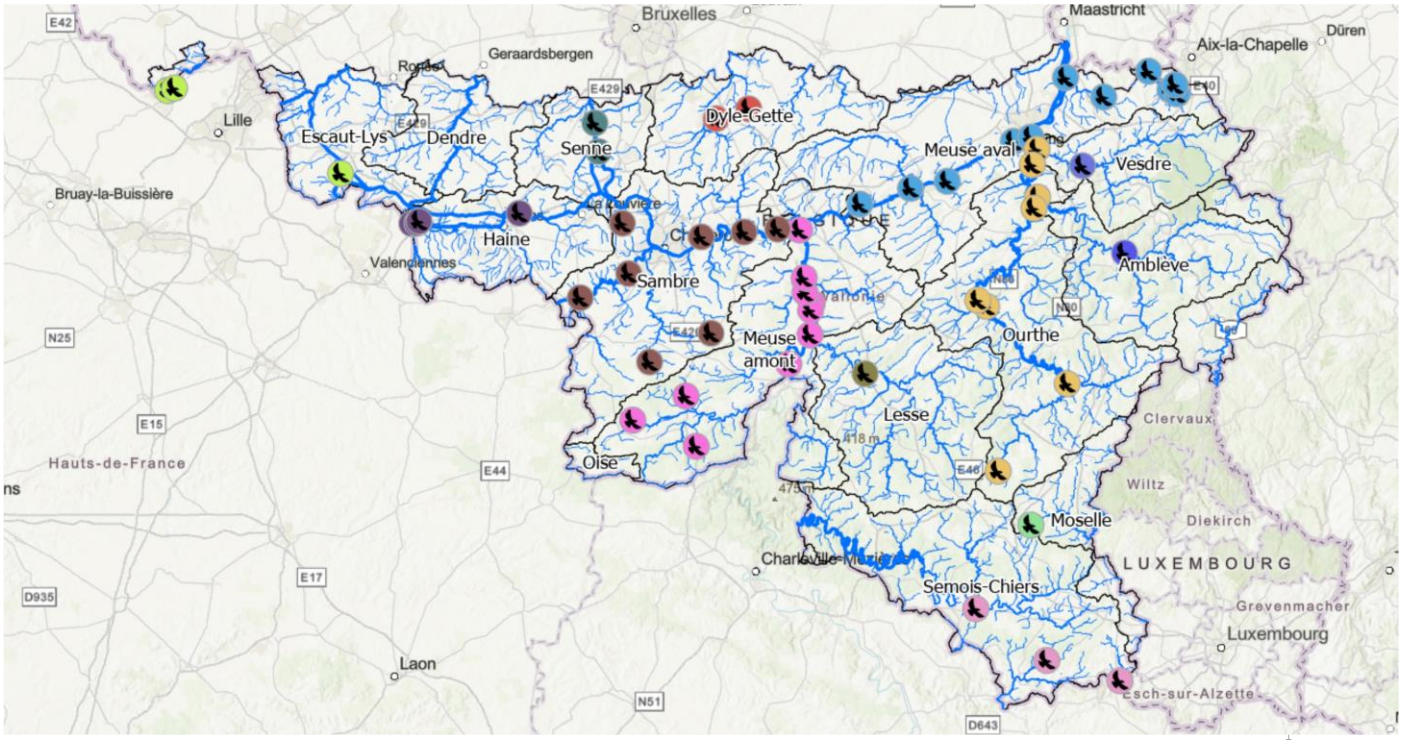

MPW – A. vdH – 10/11/2025

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur•Tel : +32 (0)81 24 04 30•info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Campagnes promotionnelles 2025 et 2026 de la filière

Par Mme Amandine Vandeputte

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Assemblée sectorielle – Aquaculture
10/11/2025

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Des outils transversaux adaptés à nos différentes cibles

©2025

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

VIANDE DE CHEZ NOUS

apaqw.be

©2025

OBJECTIFS

Pour atteindre les objectifs et toucher les différents groupes cible adéquats via les bons canaux de communication, diverses actions sont proposées:

1. Des actions vers les écoles pour sensibiliser les jeunes générations aux enjeux liés à l'élevage et les reconnecter avec la terre/le terroir;
2. Des actions vers les bouchers, ambassadeurs indispensables pour mettre en avant le travail de nos éleveurs et la qualité de nos produits locaux grâce à leur savoir-faire;
3. Des actions vers les consommateurs pour les sensibiliser à la consommation locale et aux valeurs portées par nos producteurs en termes de durabilité, de bien-être animal et de nutrition;
4. La création d'outils pédagogiques afin de sensibiliser les enfants en leur transmettant des informations objectives;
5. Des actions avec les acteurs en GMS pour informer les consommateurs sur les produits locaux et de saison;
6. Un accompagnement et un soutien aux acteurs de la filière dans leurs activités propres, notamment via les subventions
7. Des actions vers l'HoReCa en initiant des relations privilégiées entre le Chef et l'éleveur / producteur

©2025

apaqw.be

ACTIONS VIANDE DE CHEZ NOUS

- **Rencontres sur le terrain entre écoles et producteurs** : les élèves partent le temps d'une journée découvrir le métier d'éleveur dans différentes spéculations.
- **Rencontres sur le terrain entre restaurateur et producteurs** : les Chefs intéressés par les produits locaux sont invités individuellement à rencontrer nos éleveurs/producteurs.
- **Barbecue annuel Viande de chez nous :** une action purement dite de RP, on travaille sur l'image de l'élevage. Les journalistes et les influenceurs sont invités, en famille, à un barbecue convivial composé uniquement de 'viandes' locales (mais aussi de légumes, féculents et boissons locales -> assiette équilibrée) en compagnie des éleveurs dans un cadre champêtre, dans une prairie ou dans une ferme.
- **Charte des bouchers** : charte non coercitive par laquelle le boucher s'engage à proposer à sa clientèle un certain pourcentage de viandes locales contre du matériel de visibilité indiquant le caractère local de ses produits.
- **Dégustations** et interview des producteurs pendant les foires et salons (Libramont, Battice)
- **Création en cours de vidéos « bien-être des animaux de la ferme »** avec valorisation en 2026 + **impression des outils péda** par spéculation mis à disposition des éleveurs, des enseignants.
- Action continue sur les **RS** via les pages de l'Apaq-W et de Je cuisine local.
- **Diffusion** **de vidéos astuce sur la cuisson des viandes**
  Les vidéos seront distribuées via les TV locales pendant deux semaines de la fin novembre à la mi-décembre.

©2025

apaqw.be

©2025

apaqw.be

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Wallonie agriculture Apaq-W

Truite

apaqw.be

©2025

Wallonie agriculture Apaq-W

ACTIONS SECTEUR PISCICOLE

Production

- Autocollants transport
- Sacs isothermes

©2025

apaqw.be

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

ACTIONS SECTEUR PISCICOLE

Evénement

Tour de presse

©2025

apaqw.be

ACTIONS SECTEUR PISCICOLE

La Libre — Journal — Abonnez-vous

Lifestyle > Food

Faut-il consommer de la truite fumée à la place du saumon fumé ?

Souvent reléguée au second plan derrière le saumon, la truite fumée séduit pourtant de plus en plus de consommateurs. On vous explique pourquoi la truite devrait se retrouver plus souvent dans votre assiette.

Kimberly Debluts | Journaliste lifestyle

Publié le 28-06-2025 à 09h03

Enregistrer

La truite fumée serait plus écologique, éthique et durable que le saumon fumée ©Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité

Star des brunchs et des fêtes de fin d'année, le saumon fumé est apprécié des amateurs de poissons. Pourtant, depuis quelques années, il a été vivement critiqué pour son impact écologique et sa contenance en pesticides. Face à lui, la truite commence à s'imposer comme une alternative plus saine, d'après des experts du secteur.

Un reportage signé Envoyé spécial sur France 2 s'est penché, en 2013, sur "*les dessous de l'industrie du poisson d'élevage*", notamment le saumon de Norvège. L'enquête a révélé que les poissons d'élevage, dont les saumons, "*sont bourrés de substances toxiques, à cause des produits chimiques utilisés dans leur nourriture et dans les substances avec lesquelles on les asperge. En surpopulation dans leur cage, les saumons d'élevage tombent en effet plus facilement malades, infestés par des poux de mer*", relaye *Le Nouvel Obs*.

DH Sports — Journal — Abonnez-vous

Publicité

Lifestyle > Food

La truite, nouvelle alternative plus saine et moins coûteuse au saumon fumée ?

Souvent reléguée au second plan derrière le saumon, la truite fumée séduit pourtant de plus en plus de consommateurs. Moins grasse, davantage locale et parfois durable, on vous explique pourquoi la truite devrait se retrouver plus souvent dans votre assiette.

Kimberly Debluts
Journaliste lifestyle

Star des brunchs et des fêtes de fin d'année, le saumon fumé est apprécié des amateurs de poissons. Pourtant, depuis quelques années, il a été vivement critiqué pour son impact écologique et sa contenance en pesticides. Face à lui, la truite commence à s'imposer comme une alternative plus saine, d'après des experts du secteur.

Un reportage signé Envoyé spécial sur France 2 s'est penché, en 2013, sur "*les dessous de l'industrie du poisson d'élevage*", notamment le saumon d'élevage de Norvège. L'enquête a révélé que les poissons d'élevage, dont les saumons, contiennent de nombreuses substances toxiques. "*Ils sont bourrés de substances toxiques, à cause des produits chimiques utilisés dans leur nourriture et dans les substances avec lesquelles on les asperge. En surpopulation dans leur cage, les saumons d'élevage tombent en effet plus facilement malades, infestés par des poux de mer*", relaye *Le Nouvel Obs*.

En Belgique, l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité, prône, de son côté, la truite d'élevage. En effet, une quarantaine de pisciculteurs produisent environ 250 tonnes de

©2025

apaqw.be

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Wallonie agriculture Apaq-W

ACTIONS TRANSVERSALES

apaqw.be

Bien être – Animal – 13 dessins

1

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Bien être – Animal – 13vidéos

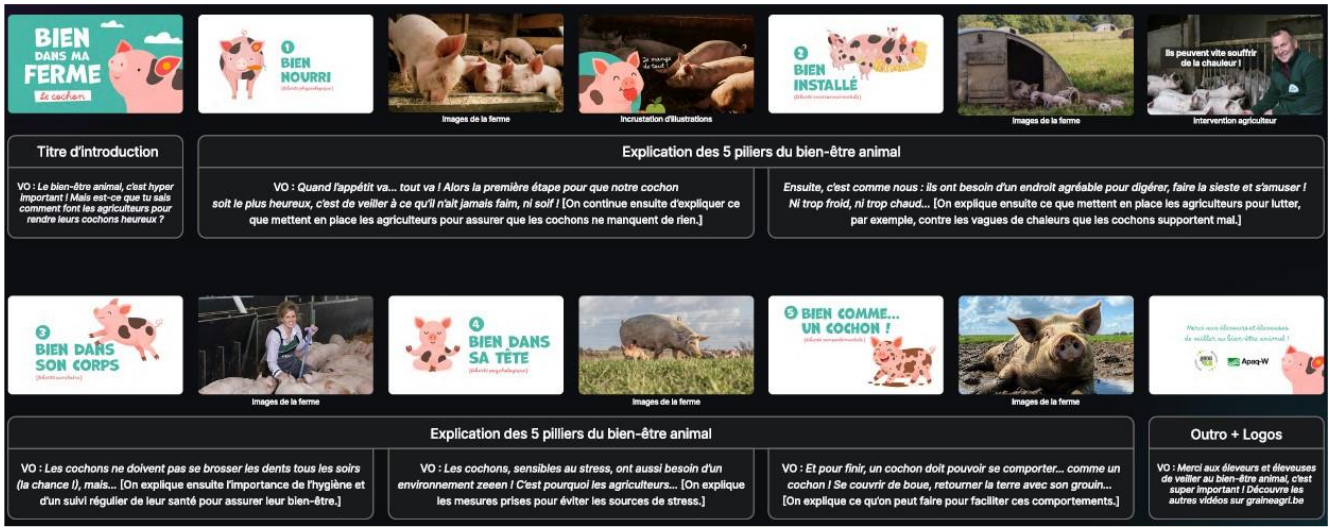

ACTIONS TRANSVERSALES

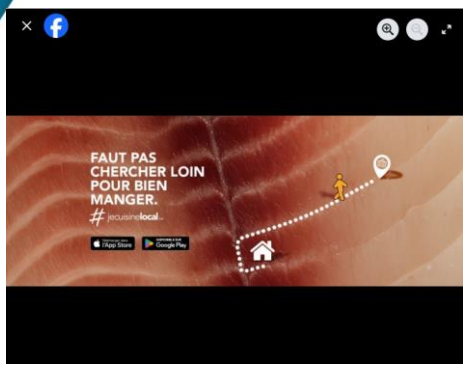

©2025

apaqw.be

ACTIONS TRANSVERSALES

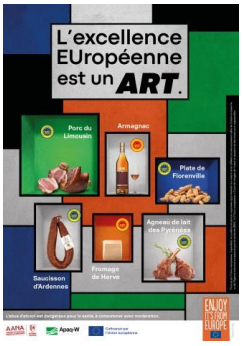

©2025

apaqw.be

ACTIONS TRANSVERSALES

©2025

apaqw.be

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

ACTIONS TRANSVERSALES

semaine bio

©2025

N.be

Plan stratégique 2026

0. Enjeux des filière & Observatoire de la consommation
1. Image de l'Agriculture, de l'horticulture
2. Formation du Citoyen sur l'alimentation locale, durable et de saison
3. La promotion des filières et des produits
4. Le soutien commercial & les services aux usagers
5. Le soutien à l'innovation & la différenciation

apaqw.be

©2025

2026?

Viande de chez nous

- Rencontres sur le terrain entre écoles et producteurs
- Rencontres sur le terrain entre restaurateur et producteurs
- Barbecue annuel Viande de chez nous
- Dégustations et interview des producteurs pendant les foires et salons (Libramont, Battice)
- Mise en place de l'outil péda

Poisson

- Développement d'outil de visibilité à placer dans le rayonnage des magasins ou sur les produits mêmes (wobbler/petit autocollant/bande de rive/...)
- Production d'un nouveau livret de recettes originales, faciles. Cela permettra également de faire une mise à jour avec les nouveaux pisciculteurs, d'ajouter une liste des producteurs, etc.
- Beach flag ou bâche « Poisson du terroir » à mettre devant les piscicultures lors d'événements
- Production de petits matériels à utiliser lors de dégustations (serviettes, piques, ...)
- Production de tablier pour les dégustations

©2025

apaqw.be

BUDGET VIANDE 2026

Action	Objectifs spécifiques	Budgets prévus*
Viande de chez nous	Soutenir la consommation de viande locale - Rencontres terrain (école & restaurateur) - BBQ VDCN - Dégustation GMS - Diffusion digitale spot sensibilisation - Dégustation foires - Mise en application outil péda	140k
Sect. Aquacutlure	Sensibiliser aux enjeux du secteur/aux valeurs des producteurs : - Outil de visibilité pour les magasins - Brochure de recettes - Beach flags - Brochure - Petit matériel promo (serviettes, piques, ...) - Tablier	15k

* Budgets prévisionnels – à confirmer

©2025

apaqw.be

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

- Notice accompagnant les factures de cotisations
- Pages sur le site internet apaqw.be (voir footer)
- Infos sur le système de cotisations : www.apaqw.be/fr/nouveau-systeme-de-cotisations-pour-nos-agriculteurs-et-horticulteurs
- Infos sur les actions menées en faveur des filières : www.apaqw.be/fr/rapports-sectoriels
- Infos sur les actions menées par l'Apaq-W : www.apaqw.be/fr/rapports-dactivites-de-lapaq-w

©2025

apaqw.be

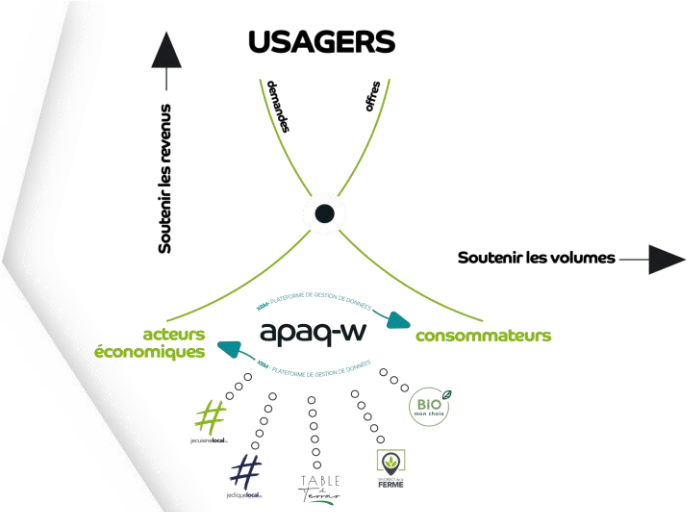

Merci !
Des questions ?
Des propositions?

apaqw.be

©2025

Election des représentants de la filière aquacole auprès du Collège des Producteurs

4 représentants auprès du Collège des Producteurs

Alain Schonbrodt

Thierry Bay

Angélique Gillet

Olivier Mathonet

- ✓ **Représenter les intérêts des pisciculteurs, quel que soit leur mode de production - auprès des autorités, des acteurs de la recherche et de la promotion**
- ✓ **Mettre au centre du débat des sujets particuliers**
- ✓ **Donner des avis sur différentes thématiques du secteur**
- ✓ **Initier la mise en œuvre de projets concrets pour la filière**

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Assemblée sectorielle – Aquaculture
10/11/2025

Election des représentants de la filière aquacole auprès du Collège des Producteurs

4 représentants auprès du Collège des Producteurs

Alain Schonbrodt

Thierry Bay

Angélique Gillet

Olivier Mathonet

2 mandats en jeu

Appel à candidature

- Email de candidature aux pisciculteurs
- Publication dans le Sillon
- Sites du CDP
- Newsletter CDP

Candidatures reçues

Alain Schonbrodt
Thierry Bay

Mandats de représentant reconduits pour 3 ans

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Assemblée sectorielle – Aquaculture
10/11/2025

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Nouveau service de suivi sanitaire de la Filière aquacole wallonne

Par Le Professeur Alain Vanderplasschen

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Assemblée sectorielle – Aquaculture
10/11/2025

Reprise du service de suivi sanitaire et zootechnique de la filière aquacole wallonne

CER Groupe → LIÈGE université

- ✓ Reprise des activités de **service du suivi sanitaire et zootechnique** du CER par le **laboratoire de Virologie et de Vaccinologie de la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Liège** (Professeur Alain Vanderplasschen)

Wallonie service public
SPW
PRODUCTEURS

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Reprise du service de suivi sanitaire et zootechnique de la filière aquacole wallonne

CER Groupe → LIÈGE université

Le Maître

L'élève

Wallonie service public SPW

Reprise du service de suivi sanitaire et zootechnique de la filière aquacole wallonne

CER Groupe → LIÈGE université

Wallonie service public SPW PRODUCTEURS

Dr. Camille Janssens
cjanssens@uliege.be

Dr. Arnaud Collard
Arnaud.Collard@uliege.be

Pr. Alain Vanderplasschen
a.vdplasschen@uliege.be
0486/451353

Reprise du service de suivi sanitaire et zootechnique de la filière aquacole wallonne

Autoprésentation

Objectifs du service de suivi sanitaire et zootechnique

Actions mises en place ou en chantier

Reprise du service de suivi sanitaire et zootechnique de la filière aquacole wallonne

Autoprésentation

Objectifs du service de suivi sanitaire et zootechnique

Actions mises en place ou en chantier

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Prof. Vanderplasschen Alain

Dpt des Maladies Infectieuses
et Parasitaires (B43b)
FacultÎ de MÎdecine VÎtÎrinaire
UniversitÎ de LiÍge

Autoprésentation

1991: la derniÍre promotion

Autoprésentation

Professeur Paul-Pierre Pastoret

1946 - 2015

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur•Tel : +32 (0)81 24 04 30•info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

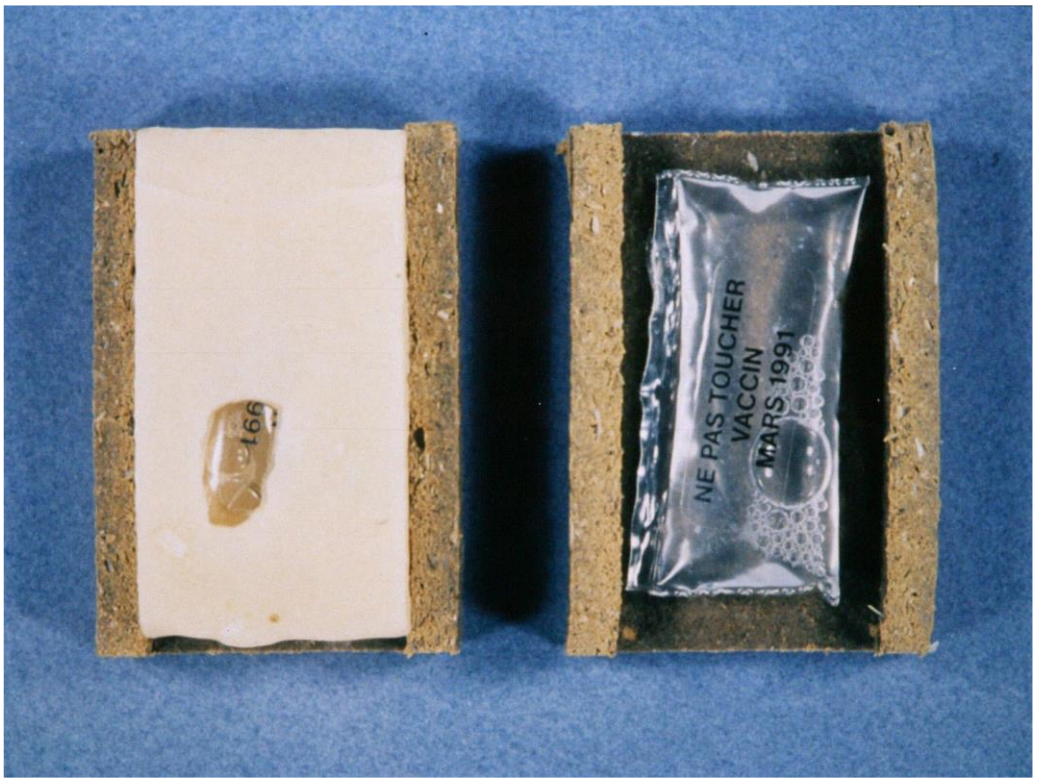

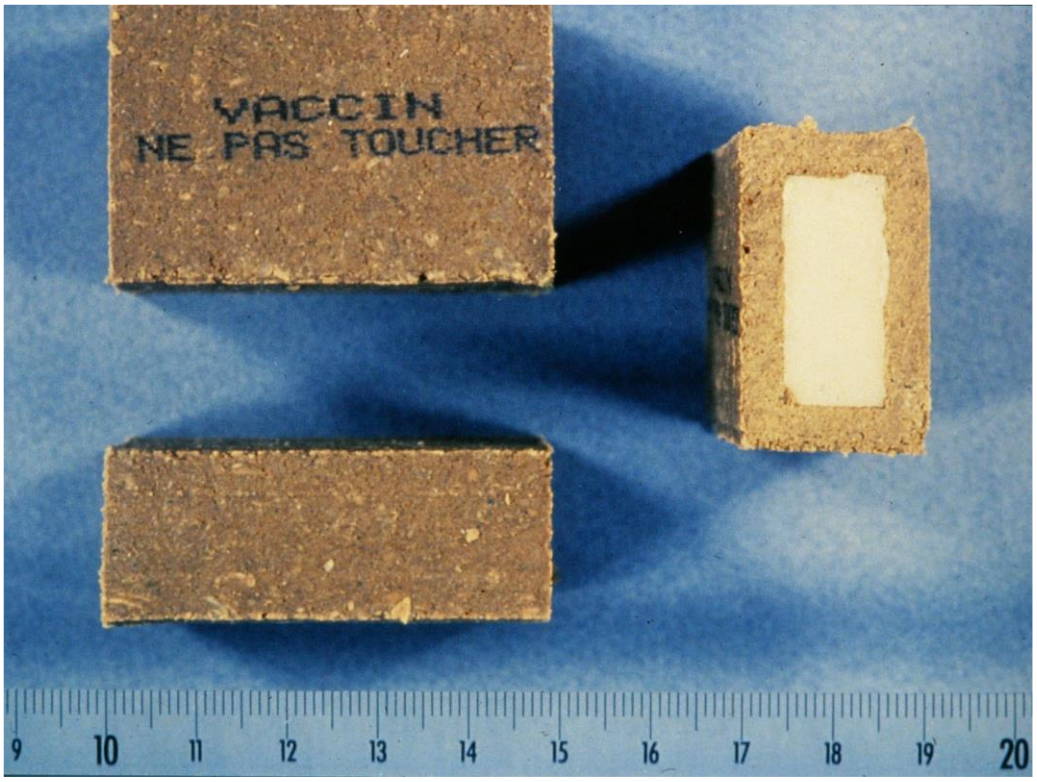

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

COLLÈGE des PRODUCTEURS

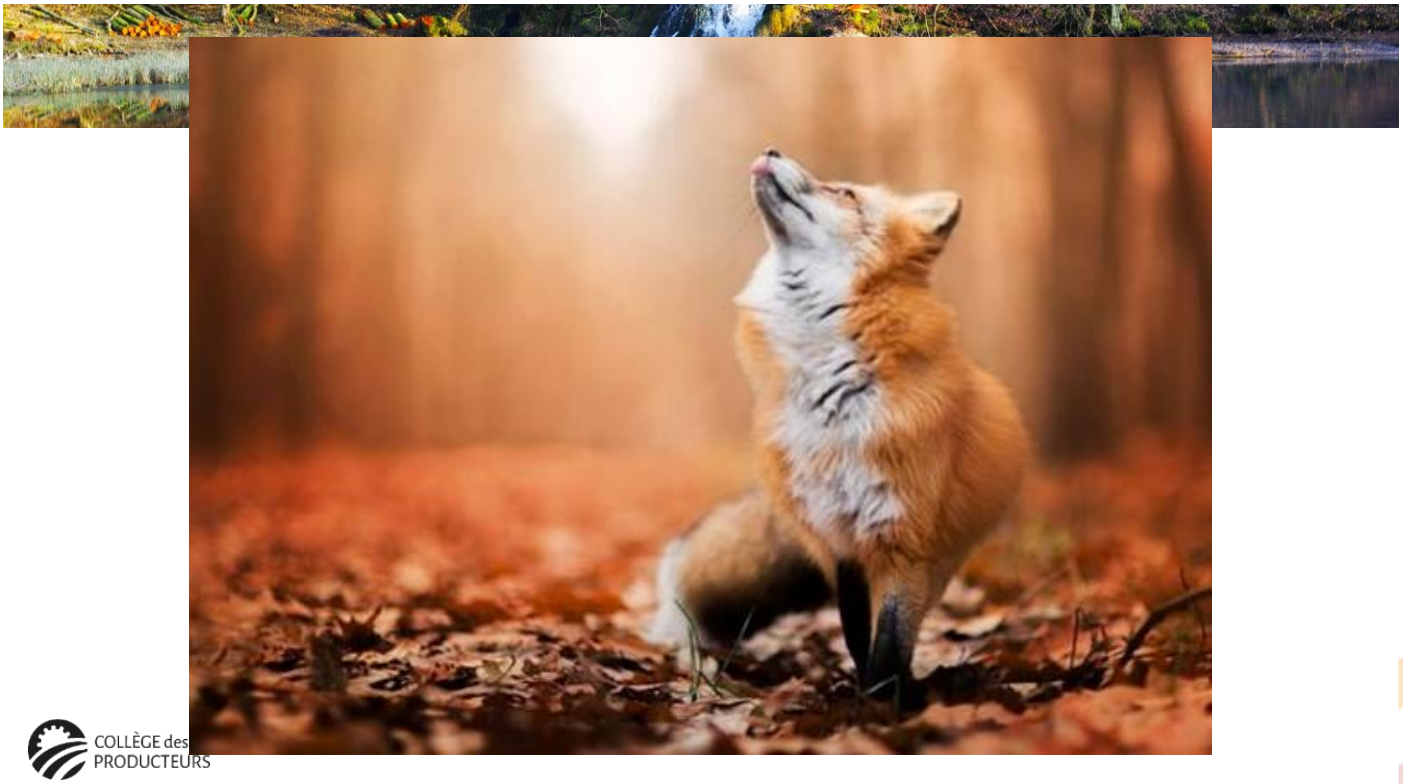

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

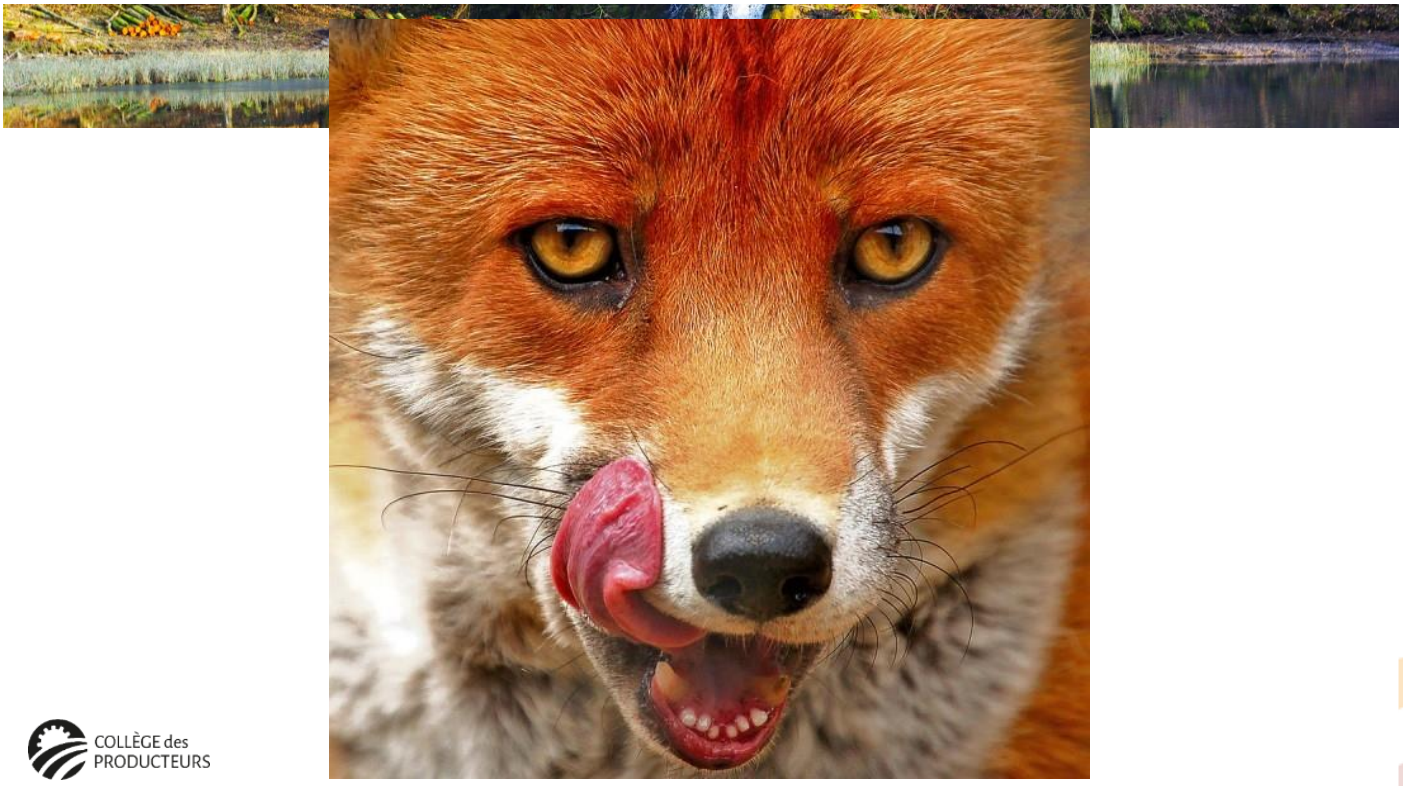

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Autoprésentation

1991-1995: thÍse de Doctorat en Sciences VÎtÎrinaires
UniversitÎ de LiÍge (HerpÍsvirus bovin 4)

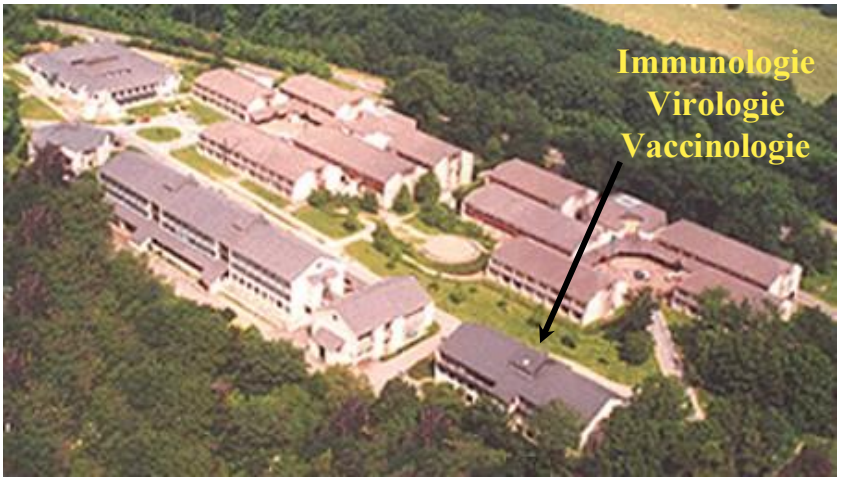

Autoprésentation

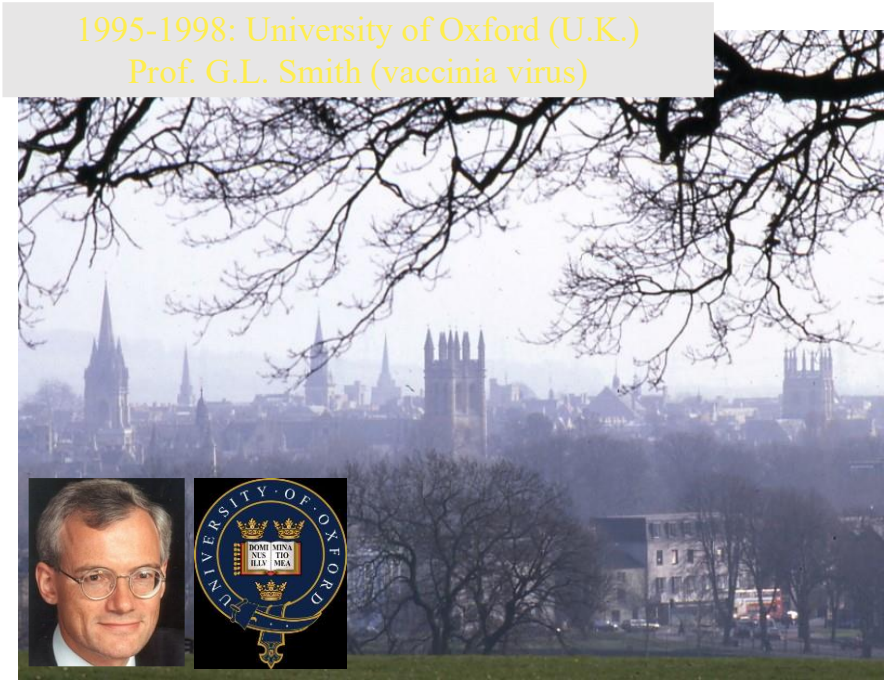

JOURNAL OF VIROLOGY, May 2007, p. 5058–5065 Vol. 81, No. 10
0022-538X/07/$08.00+0 doi:10.1128/JVI.00146-07
Copyright © 2007, American Society for Microbiology. All Rights Reserved.

Genome Sequences of Three Koi Herpesvirus Isolates Representing the Expanding Distribution of an Emerging Disease Threatening Koi and Common Carp Worldwide[▽]

Takashi Aoki,[1] Ikuo Hirono,[1] Ken Kurokawa,[2] Hideo Fukuda,[1] Ronen Nahary,[3] Avi Eldar,[4] Andrew J. Davison,[5]* Thomas B. Waltzek,[6] Herve Bercovier,[3] and Ronald P. Hedrick[6]

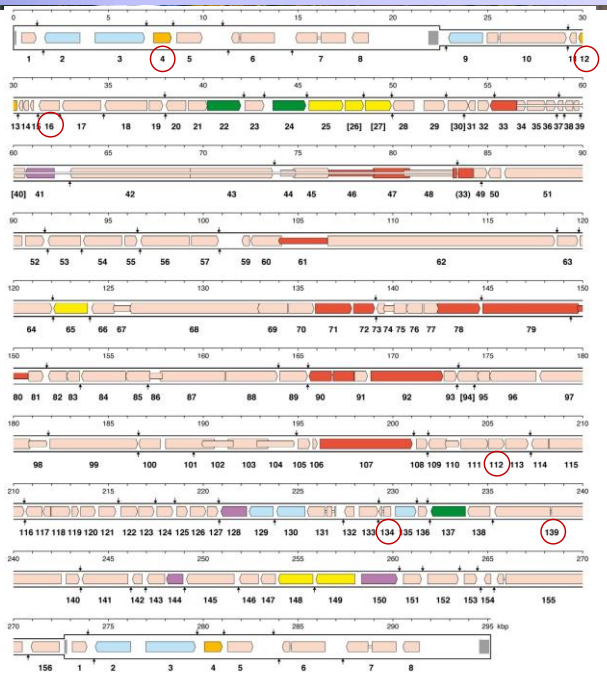

COLLÈGE des PRODUCTEURS

FARAH

Modèle hôte-virus homologue

Koi Herpesvirus (KHV)
Cyprinid herpesvirus 3 (CyHV-3)

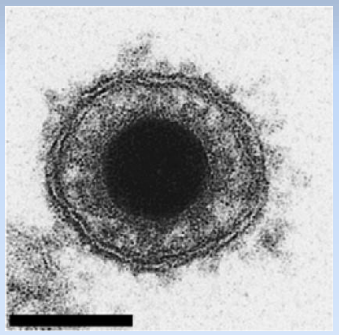

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Reprise du service de suivi sanitaire et zootechnique de la filière aquacole wallonne

Le Maître

L'élève

Wallonie service public SPW

Reprise du service de suivi sanitaire et zootechnique de la filière aquacole wallonne

Cloning of the Koi Herpesvirus Genome as an Infectious Bacterial Artificial Chromosome Demonstrates That Disruption of the Thymidine Kinase Locus Induces Partial Attenuation in *Cyprinus carpio koi*[▽]

B. Costes,[1] G. Fournier,[1] B. Michel,[1] C. Delforge,[1] V. Stalin Raj,[1] B. Dewals,[1] L. Gillet,[1] P. Drion,[2] A. Body,[3] F. Schynts,[3] F. Lieffrig,[3] and A. Vanderplasschen[1]*

Immunology-Vaccinology (B43b), Department of Infectious and Parasitic Diseases (B43b), Faculty of Veterinary Medicine, University of Liège, B-4000 Liège, Belgium[1]; Animal Facility (B23), University of Liège, B-4000 Liège, Belgium[2]; and CER Groupe, rue du Carmel 1, B-6900 Marloie, Belgium[3]

Received 30 January 2008/Accepted 29 February 2008

isolated from a kidney of a fish that died from KHV infection (CER, Marloie, Belgium). FL stands for François Lieffrig, who isolated the strain.

BAC cloning of KHV. Firstly, a 1,137-bp DNA fragment corresponding to the TK open reading frame (ORF; ORF55) and ORF56 of the KHV genome was

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

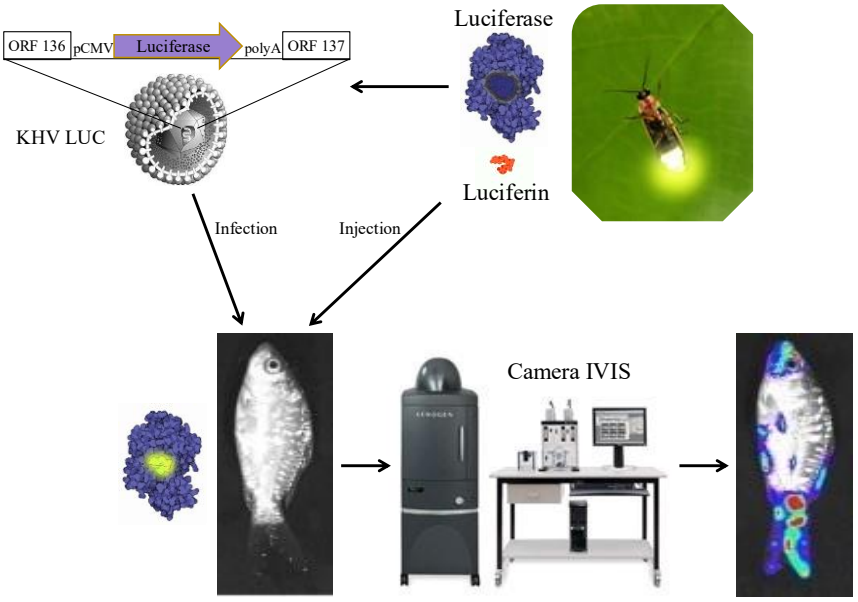

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

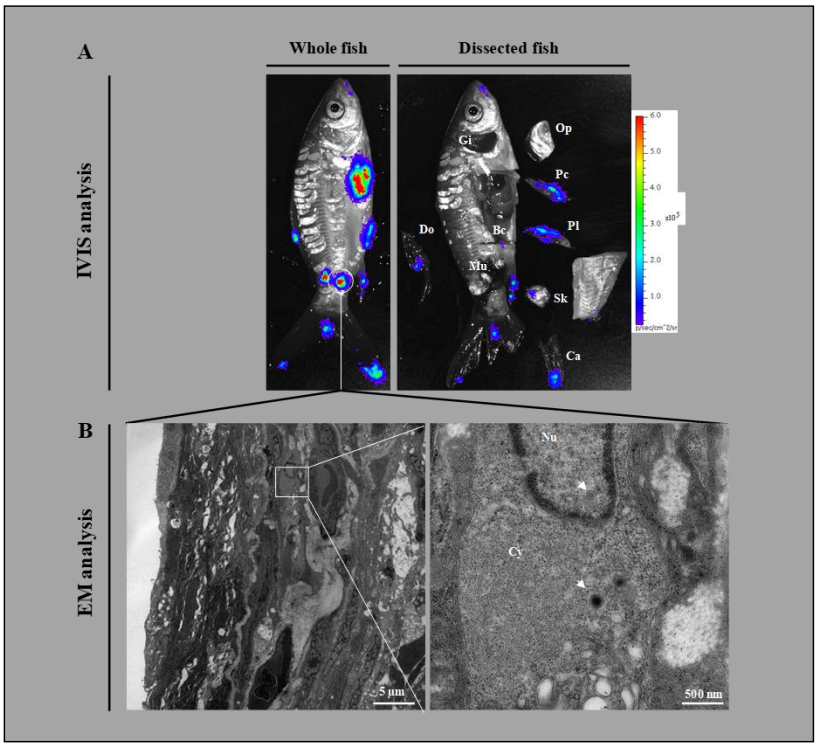

PLOS | PATHOGENS

RESEARCH ARTICLE

Rational Development of an Attenuated Recombinant Cyprinid Herpesvirus 3 Vaccine Using Prokaryotic Mutagenesis and In Vivo Bioluminescent Imaging

Maxime Boutier[1], Maygane Ronsmans[1], Ping Ouyang[1¤], Guillaume Fournier[1], Anca Reschner[1], Krzysztof Rakus[1], Gavin S. Wilkie[2], Frédéric Farnir[3], Calixte Bayrou[4], François Lieffrig[5], Hong Li[6], Daniel Desmecht[4], Andrew J. Davison[2], Alain Vanderplasschen[1]*

RESEARCH ARTICLE 02/20/2015

Rational Development of an Attenuated Recombinant Cyprinid Herpesvirus 3 Vaccine Using Prokaryotic Mutagenesis and In Vivo Bioluminescent Imaging

Alain Vanderplasschen and colleagues report on a vaccine against CyHV-3

Image credit: Boutier M, Ronsmans M, Ouyang P, Fournier G, Reschner A, et al. (2015)

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Reprise du service de suivi sanitaire et zootechnique de la filière aquacole wallonne

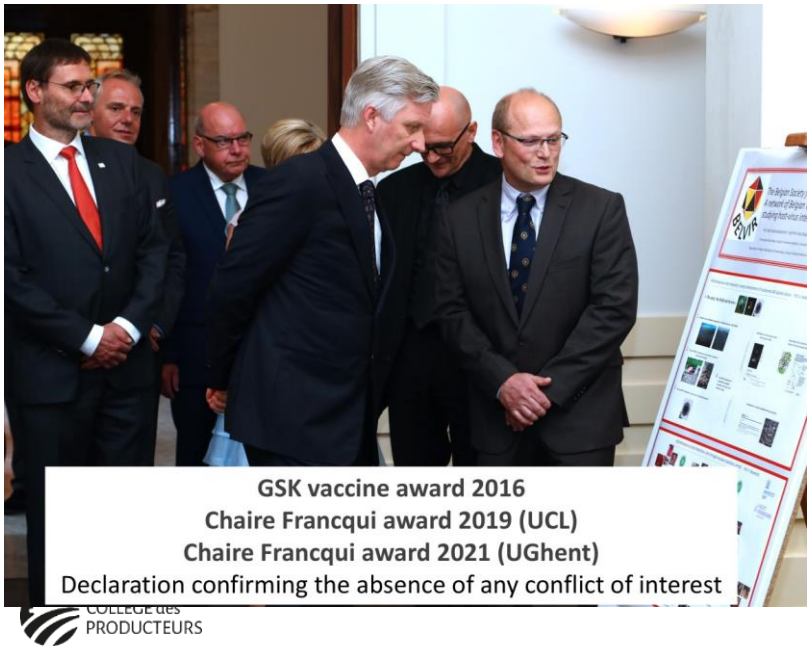

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Reprise du service de suivi sanitaire et zootechnique de la filière aquacole wallonne

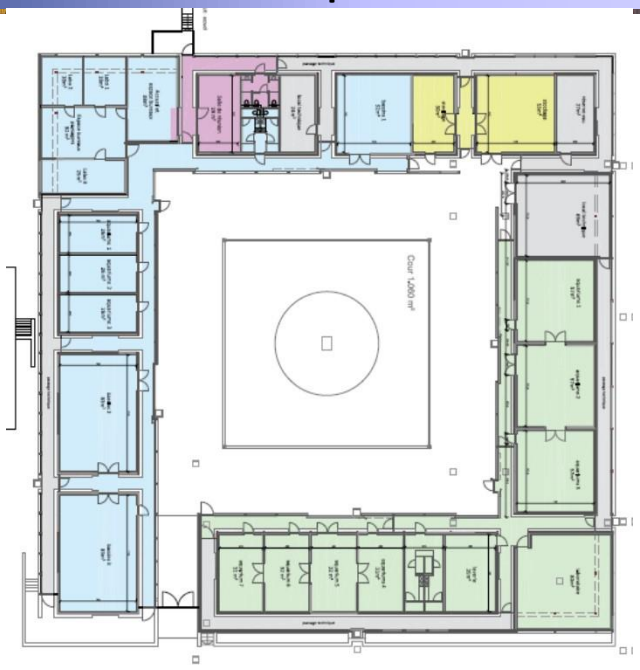

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Reprise du service de suivi sanitaire et zootechnique de la filière aquacole wallonne

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Reprise du service de suivi sanitaire et zootechnique de la filière aquacole wallonne

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Reprise du service de suivi sanitaire et zootechnique de la filière aquacole wallonne

Courte autoprésentation

Objectifs du service de suivi sanitaire et zootechnique

Actions mises en place ou en chantier

Wallonie service public SPW

PRODUCTEURS

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Projet de service de suivi sanitaire de la filière aquacole

Nouveau projet de service de suivi sanitaire dédié à la filière aquacole wallonne

Objectifs :

- Créer un **service vétérinaire dédié** au suivi des activités aquacoles wallonnes.
- Mettre en place des **méthodes d'analyse** pour diagnostiquer les maladies des poissons d'élevage en Wallonie.
- Élaborer des **mesures préventives** adaptées aux maladies et aux réalités des aquaculteurs.
- Assurer une **veille des techniques et des méthodes d'aquaculture** pour les vulgariser aux pisciculteurs
- Fournir aux piscicultures les **produits thérapeutiques** nécessaires.
- **Préserver, pérenniser et développer l'Aquaculture en Wallonie.**

Nouvelle Equipe vétérinaire

Pr. Alain Vanderplasschen

Dr. Arnaud Collard

Dr. Camille Janssens

Contact

TEL : +32 486 45 13 53
Email : A.vdplasschen@uliege.be

Fonds piscicole

par M. Benoît Thirionet

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Assemblée sectorielle – Aquaculture
10/11/2025

Fonds pisicole

Marché empoissonnement 2025 (livraison 2026)

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur•Tel : +32 (0)81 24 04 30•info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Critère d'attribution

Critère 1: Prix	• Truite: 50 pts (Truites) • Poisson d'étang: 50 ou 70 pts (selon sp)
Critère 2: Qualité sanitaire	• Truite: 10 pts • Poisson d'étang: 10 pts
Critère 3: Capacité technique et contrôle qualitatif	• Truites: 25 pts • Poisson d'étang: 20 à 40 pts (selon sp)
Critère 4: Origine géographique	• Truite: 15 pts

Visite des installations par le Service de la Pêche

Appel d'offres

- Truite: 198 k€ en 56 lots
  - Fario: 133 k€ dont 120 k€ en 24-35 cm
  - AEC (24-35 cm): 65 k€

- Poisson d'étang: 198k en 62 lots
  - Brème: 17 k€
  - Brochet: 39 k€
  - Carpe commune: 28 k€
  - Gardon: 72 k€
  - Goujon: 4 k€
  - Ide mélanote: 2 k€
  - Perche: 20 k€
  - Tanche: 12,5 k€
  - Vairon: 2,6 k€

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Offres reçues - Truites

Nombre de soumissionnaires:

8 dont 2 nouveaux

87 soumissions

Nombre de soumissions par lot

0 : **0 !**

1 : 33 lots

2: 16 lots

3: 7 lots

Prix en €/kg (HTVA) en 24-35 cm

(Min-Moy-Max)

Truite arc-en-ciel	8,0	10,0	12,4
Truite arc-en-ciel (2024)	7,0	9,6	12,6
Truite fario	12,5	14,3	18,5
Truite fario (2024)	13,0	14,2	16,7

29 Soumissions invalidées (NHI) → 16 lots sans offres

Offres reçues – Poisson d'étang

Nombre de soumissionnaires

4 dont 1 nouveau

72 soumissions

Nombre soumissions par lot

0 : 2 en poissons d'étang
(1 en perche et 1 en goujon)

1 : 51 lots

2: 10

3: 1 lot

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur•Tel : +32 (0)81 24 04 30•info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Procédure

12 nov.
Fin des visites → Rédaction DMA
Relance pour 16 lots truites

Novembre
Engagement budgétaire

Décembre
Attribution finale

2026
Livraison

Eté 2026
Nouveau marché 2026

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

FEAMPA

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Rachel Sundar Raj
Coordination du PwScP

- Bioingénieure agronome

rachel.sundarraj@spw.wallonie.be
081/649.448

Florence Ngirabacu
Appui à la coordination du PwScP

- Sciences commerciales et financières

florence.ngirabacumukamire@spw.wallonie.be
081/232.163

Noémie Collin
Comptabilité et contrôles

- Graduée en comptabilité

noemie.collin@spw.wallonie.be
081/232.119

feamp.dgarne@spw.wallonie.be

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Assemblée sectorielle Aquaculture
10/11/2025

Wallonie service public SPW

FEAMPA

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Appels à projets

Proposition au cabinet Dalcq en juillet 25

collectif

- Biodiversité (A161)
- Aquaculture (A211)
- Promotion (A222)

individuel

- Investissement en aquaculture (A212d)
- Bio (A214)
- Investissement transformation et commerce (A221)

➔ Conclave budgétaire – attente de réponse

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Assemblée sectorielle Aquaculture
10/11/2025

Wallonie service public SPW

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

FEAMPA

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Formations Calista

Introduction d'un projet – 14/03/24

Encodage des dépenses – 09/10/25

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Assemblée sectorielle Aquaculture
10/11/2025

Wallonie service public SPW

Législation de l'Union européenne

Evolutions de la législation UE à l'égard de l'Aquaculture

Par le Dr Alain Schonbrodt

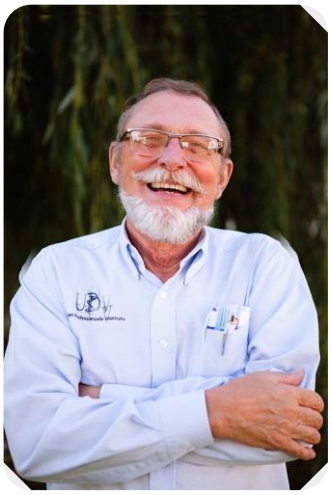

FVE Federation of Veterinarians of Europe

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Assemblée sectorielle Aquaculture

10/11/2023

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Echos de l'AAC
14-15/10/25

Parasites – santé publique

- avis EFSA : négligeable pour les poissons d'élevage
- addendum AAC : jamais détecté, notamment du fait de l'alimentation
- poissons sauvages ?

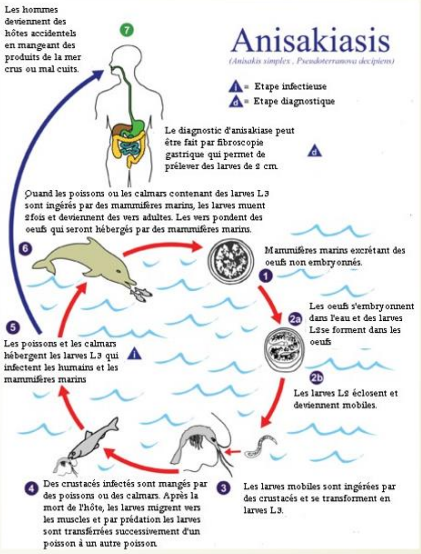

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Aliments médicamenteux

- cascade harmonisée ?
- médicaments pour animaux terrestres = ?
- avis EMA apprécié en janvier 2027 = liste pour l'aquaculture
- problème des petites quantités non résolu officiellement

Biocides

- iodés = ?
- harmonisation des enregistrements (Désogerm…)

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Mouvements de poissons contaminés

- exposé d'Arnaud Collard
- désinfection d'instruments ?
- France : continuité écologique des cours d'eau
- Pologne : désarroi des VT, aucune obligation (reproducteurs…), propagation incontrôlée

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Taxonomie verte

- incitants financiers pour les investissements et activités durables : changements climatiques, ressources aquatiques, économie circulaire, pollution, biodiversité
- aquaculture = activité positive

Statistiques

- soumettre le secteur de la pêche (règlement contrôle des pêches !)
- EFAS : risques d'inondations

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

DG MARE

- plein de documents (prédation, bonnes pratiques…)

« ***l'évaluation à mi-mandat ne démontre aucun progrès sur les gros dossiers comme l'accès aux sites aquacoles, la procédure d'octroi de permis***,… *il y a un gros effort à fournir sur les énergies renouvelables* »

- contacts difficiles avec les pêcheurs

Contaminants industriels

- conchyliculture >>> pisciculture
- victimes plus que coupables
- harmonisation
- changements de climat !
  sécheresse (concentrations) et crues (infiltrations)

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Résilience à l'eau

- effet positif des aquacultures : effet – éponge et dépollution conchyliculture et pisciculture extensive
- 10 règlements et directives

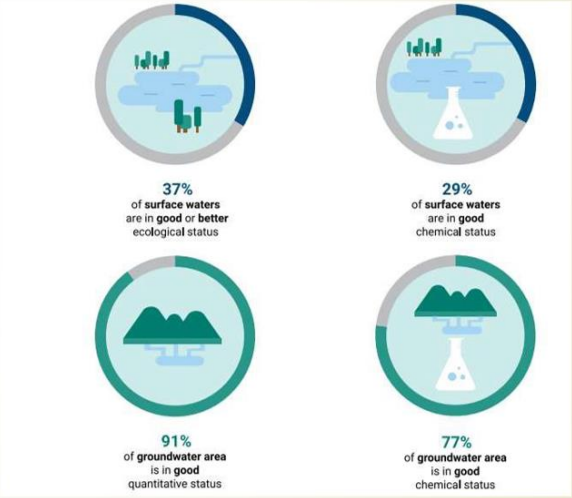

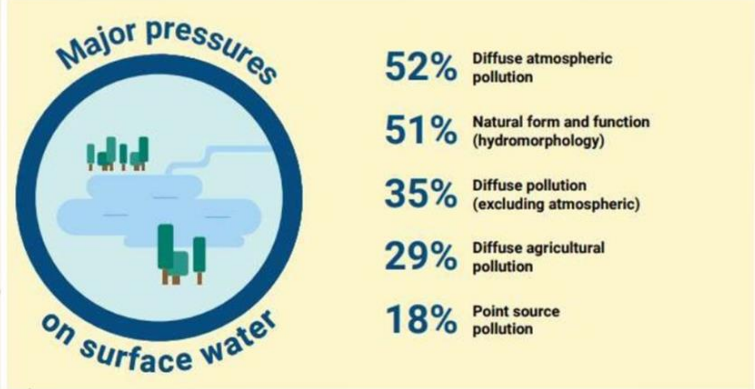

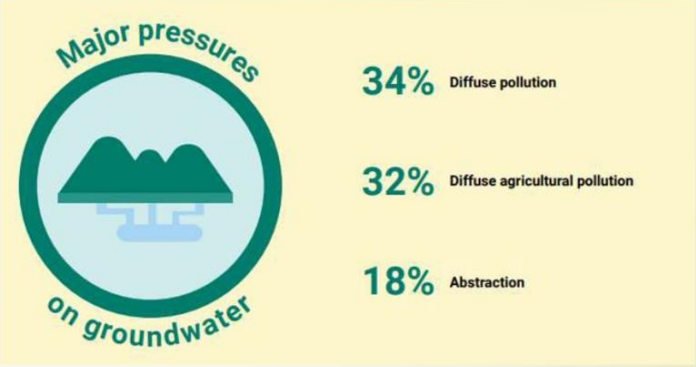

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur•Tel : +32 (0)81 24 04 30•info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Crédits « nature »

- 72 % des entreprises UE concernées
- un fouillis de mesures et d'aides à éplucher

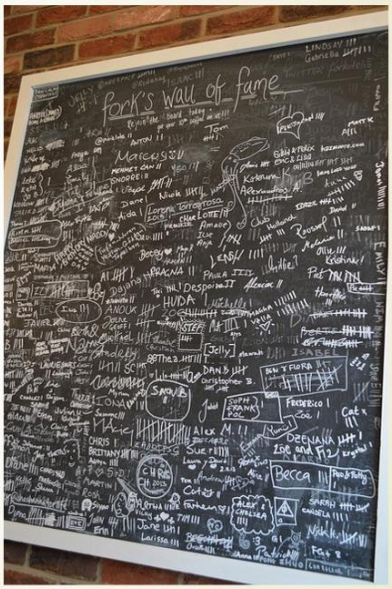

Données satellitaires

- BD nombreuses… payantes
- à trier
- surtout mariculture
- guichet unique ?

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Études techniques en cours
comparaison des aquacultures de grandes et petites tailles

- Grandes : économies d'échelle
- Petites (< 10 employés, < 2 millions €, autoproduction)
  - > biodiversité
  - > économie locale
  - > culture locale
  - > flexibilité (expérimentation)
  - Effets sociétaux à valoriser

Techniques et Méthodes d'élevage

Réflexion collective sur des pratiques d'intérêt pour la filière aquacole wallonne

Par le Dr Alain Schonbrodt et par M. Bertrand Hoc

COLLÈGE des PRODUCTEURS

10/11/2025

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Sondage sur les Techniques et les Méthodes d'élevage de la Filière aquacole Wallonne

Sondage réalisé à l'initiative des Aquaculteurs de Wallonie ASBL en collaboration avec le Collège des Producteurs

✓ L'objectif était de recueillir les expériences des pisciculteurs pour comparer ce qui a réussi, échoué et les adaptations faites.

✓ 9 pisciculteurs répondants (7 salmoniculteurs et 2 cypriniculteurs)

Réflexion collective sur des pratiques d'intérêt pour notre filière

Origine de l'eau utilisée dans nos systèmes de pisciculture

- **Alimentation par dérivation de cours d'eau**

Forces : Gravité; gestion facile.
Faiblesses : Variabilité environnementale ; perturbation et pollution; gestion du bassin versant.

- **Alimentation par source :**

Forces : Température constante; gravité.
Faiblesses : Débit variable; pollution.

- **Alimentation par forage :**

Forces : Débit, qualité et température constants; pas de pathogènes.
Faiblesses : Oxygénation nécessaire; Dépendance électrique et entretien.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Infrastructures pour la gestion de l'eau

- **Entrée de la pisciculture :**

Barrage de retenue d'eau, déflecteur, dégrilleur automatique, vanne de régulation.

- **Au sein de la pisciculture :**

Pompe, élévateur, aérateur, système de filtration, groupe électrogène.

- **En aval de la pisciculture :**

Bassin de décantation.

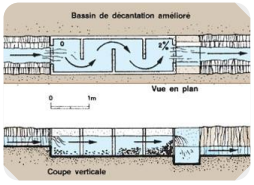

Problèmes spécifiques liés à la gestion de l'eau

- **Disponibilité :** Période d'étiage de plus en plus précoce et sécheresse accentuée.

- **Inondation**

- **Barrage de castor :**
- Échauffement de l'eau;
- Évaporation et infiltration accrues;
- Changement de la faune et de la flore aquatique;
- Accumulation et décomposition des feuilles;
- Impact accru des inondations par embâcles.

- **Contamination** par des maladies ou des polluants en amont.
- Problème de la diversité des compétences (régionale vs provinciale; DNF vs AFSCA).

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Stratégies pour gérer les inondations

- **Déversoir** en plus du moine de vidange.
- Ajustement de la **hauteur de vanne** pour contrôler le niveau d'eau des bassins.
- **Veille** pour enlever les détritus flottants.
- **Suspension du nourrissage.**
- Création de **zone d'inondation temporaire** en amont.

Mesures face à la sécheresse

- **Diminution de la densité** en bassin et du cheptel installé.
- **Bâche d'ombrage** (attention lors d'un orage, de neige ou de gelée).
- **Aérateur** de surface (Emulseur ou Turbo-Jet).
- **Recirculation partielle /Eau de forage.**
- **Suspension du nourrissage.**
- **Plantation d'arbres** autour des étangs :
  - Aulne glutineux et saule pleureur (près de l'eau, capte l'eau).
  - Érable et bouleau (plus éloigné).
- **Etang de réserve** en amont
- **Rétention** maximale d'eau en hiver
- **Pompage** directement dans la rivière

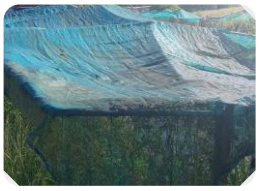

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Améliorations pour optimiser la gestion de l'eau

- Informations sur le « nouveau » **matériel de remédiation.**
- **Modification des infrastructures** d'élevage.
- **Colmatage des fuites** des étangs avec du Kaolin/bentonite (argile).
- **Forage d'appoint** pour disposer d'eau fraiche en été.
- Mise en place de **systèmes de filtration.**
- Solutions pour **lutter contre le développement des cyanobactéries.**

Elevage : Satisfaction de l'origine des poissons

- **Manque de salmonidés locaux en grande quantité**, entraînant des importations en raison des prix du marché.
- **Difficulté d'acclimatation** des salmonidés issus d'élevages industrialisés étrangers.
- Problème récurent de **contamination virale** issue de salmonidés importés.
- Identification de **fournisseurs, grossistes et transporteurs de qualité**.
- **Production locale de qualité irréprochable**.
- Volonté de **promouvoir le circuit court en Wallonie** selon les disponibilités et les prix.
- **Cypriniculture en production propre.**

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Manipulation et transport des poissons

- **Tri**
- 2 à 3 jours de jeûne selon la température;
- Utilisation de gants en tout temps;
- Minimiser les manipulations par temps chaud et/ou orageux;
- tri avec grilles en aluminium ou manuel;
- Privilégier les épuisettes en filet nylon et les paniers en plastique.

- **Transport**
- Cuve de transport avec oxygène ou poche oxygénée (petits poissons sur longue distance);
- Cuve lisse et entièrement vidangeable;
- 2 à 3 jours de jeûne selon la température;
- 100 kg de salmonidés par m^3, dégressif pour les petits poissons;
- 2 litres d'oxygène par minute pour 100 kg de poisson.

Critères de choix des aliments

- Rapport qualité/prix
- Taux de conversion
- Flottabilité, Appétence et digestibilité
- Disponibilité de document technique
- Taux de protéine en fonction du stade de grossissement
- Fraicheur et date de péremption
- Qualité organoleptique du poisson
- transparence sur l'origine des aliments
- Perspective de recherche et développement
- En vue d'une différenciation

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur•Tel : +32 (0)81 24 04 30•info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Changement d'aliment et résultats

L'ensemble des répondants a déjà changé d'aliment

Causes :

- Ensemble de la gamme indisponible en Belgique
- Disponibilité variable
- DLUO trop courte
- Document technique indisponible
- Gamme très limitée pour les cyprinidés
- Pas de choix dans les indices de flottabilité

Résultats :

- Meilleure conversion et meilleure appétence
- Meilleure croissance et meilleure qualité
- Moins de gaspillage d'aliment
- Moins d'impact sur l'environnement (déjection et rejets azotés)
- Meilleure image de l'élevage

Prédation et espèces dommageables

Oiseaux : Cormoran, héron, aigrette, martin pêcheur, balbuzard pêcheur, cigogne noire, grèbe, bernache, canard colvert, mouette, corneille, épervier, huitrier, ...

Mammifères : Castor, raton laveur, rat musqué, ragondin, rat, ...

Cormoran

Héron

Castor

Raton laveur

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Moyens de prévention, de protection et de lutte

- Présence humaine
- Filet de protection
- Tir d'effarouchement
- Effaroucheur de type martin mobile
- Chien de garde
- Cage / abri immergé
- Clôture électrique
- Piégeage
- Dérogation de tir

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur•Tel : +32 (0)81 24 04 30•info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Réussites et échecs rencontrés dans la gestion des espèces prédatrices et dommageables

- **Filet de protection :**
- Complexifie le travail quotidien, entretien et coût
- Efficace pour cormoran, balbuzard, épervier/ parfois moins inefficace pour héron et aigrette
- Dégradé par raton laveur et oiseau

- **Effaroucheur/leurre :** Efficacité limitée par accoutumance

- **Piégeage :** Efficace pour raton laveur et ragondin

- **Chien de grade :** Dissuasion efficace

- **Clôture électrique :** Partiellement efficace pour ragondin, castor et héron, entretien régulier

- **Tir létale :** Efficace mais adaptation aux comportements des prédateurs

FEAMPA SoCoPro

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Projet de Soutien à la formation en Aquaculture

Porteur du projet : Collège des Producteurs

Durée du projet : mai 2024 à avril 2026

3 axes prioritaires :

✓ Développer une **formation professionnelle** qualifiante **en Aquaculture**

✓ Assurer une **formation continuée des Pisciculteurs**

✓ Développer une **formation** grand public **en Aquaponie**

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Mise en œuvre de la formation Aquaculteur

La première formation professionnelle en Aquaculture en Wallonie a démarré à l'IFAPME !

Une Formation élaborée par des professionnels du secteur pour former de futurs professionnels!

Signal fort de l'engagement de la filière aquacole wallonne de transmettre ses savoir-faire et ses compétences à la nouvelle Génération !

Engagement des Etudiants

- ✓ **Formation complète de 14 étudiants**
- ✓ **Liste d'attente pour les inscriptions de 2026**
- ✓ **Profil diversifié et d'intérêt pour la filière**

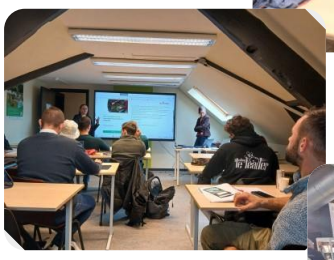

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur•Tel : +32 (0)81 24 04 30•info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Engagement des Formateurs

Une équipe pluridisciplinaire de passionnés !

Pisciculteurs

Thierry Bay

Jean-Michel Stalmans

François Dejardin

Consultant

Benoît Thomassen

Chargé de mission

Bertrand Hoc

Professeurs

Carole Rougeot

Jean-François Michaux

Gabrielle Colin

Agent spécialisé

Christian Prignon

Chercheur

Vincent Gennotte

Engagement des Pisciculteurs

Visites extérieures et travaux pratiques

Pisciculture Pêchon Fontaine

Pisciculture Clément

Pisciculture de la Strange

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Engagement des Pisciculteurs

Pisciculture de Wallonie : Pêche de poissons d'étang

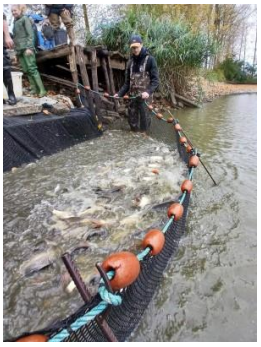

Engagement des Piscicultures

Stages de pratique professionnelle

Piscicultures privées

Piscicultures d'état

Ligue royale des pêcheur de l'est

Les pêcheurs réunis Trois- Ponts

Fédération Semois-chier

Fédération des Pêcheurs de l'Ourthe

Piscicultures des fédérations de pêche

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

FEAMPA SoCoPro - Formation Continue des Pisciculteurs

COLLÈGE des PRODUCTEURS

A vos agendas, nous vous attendons nombreux !

- **Module Théorique Séminaires** sur la durabilité des piscicultures et la diversification

- **Module pratique : Voyage d'étude** en Allemagne du au 9 au 11 /02/2026

Objectifs : Renforcement de la professionnalisation et de cohésion de la filière

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Assemblée sectorielle – Aquaculture
10/11/2025

Wallonie service public SPW

Aquaponie

Formation de base en aquaponie

Objectifs

- ✓ **Développer** une formation théorique et pratique sur l'aquaponie;
- ✓ **Vulgariser** et rendre accessible les connaissances de base en aquaponie;
- ✓ **Favoriser** le développement de l'aquaponie au travers de nouveaux acteurs et de nouveaux projets.
- ✓ **Partenariat établi** entre le Collège des Producteurs, le CERER Pisciculture ASBL, La Ferme des 3 Moutons, Hortiforum ABSL et l'Université de Liège .

CERER PISCICULTURE ASBL

LA FERME DES 3 MOUTONS GIPLET

Hortiforum asbl

LIÈGE université UGERAA

COLLÈGE des PRODUCTEURS

Assemblée sectorielle – Aquaculture
10/11/2025

Wallonie service public SPW

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Formation de base en aquaponie

✓**Equilibre entre théorie et pratique.**

✓Une **approche pluridisciplinaire**.

✓Un **site internet** dédié à la formation : https://formations-aquaponie.be

Une opportunité d'acquérir des connaissances et des compétences sur un modèle de production innovant et circulaire !

Les 4 sessions de la formation du projet complètes ! (juillet, aout et avril 2025 et avril 2026**)**

Objectif de former 80 étudiants

Retours très positifs des apprenants

- ✓ Cette formation m'a permis d'apprendre beaucoup de choses que je vais pouvoir appliquer directement dans mon projet.
- ✓ La formation est très complète et professionnelle, bien plus poussée que ce que j'attendais.
- ✓ Tout était intéressant dans cette formation, qui allie pédagogie et disponibilité des enseignants.
- ✓ Le temps gagné grâce à cette formation est un atout précieux pour un porteur de projet.

Objectif autonomiser et pérenniser la formation !

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur•Tel : +32 (0)81 24 04 30•info.socopro@collegedesproducteurs.be• www.collegedesproducteurs.be

Merci de votre attention

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be